

# DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA- FINANCIÈRE GROUPE CRÉDIT MUTUEL 2021

CONFÉDÉRATION NATIONALE DU CRÉDIT MUTUEL

ÉDITION

20

21

Crédit  Mutuel

**DÉCLARATION  
DE PERFORMANCE  
EXTRA-FINANCIÈRE  
GROUPE CRÉDIT MUTUEL 2021**

CONFÉDÉRATION NATIONALE DU CRÉDIT MUTUEL

## SOMMAIRE

**METTRE NOTRE MODÈLE COOPÉRATIF AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**  
- 6 -

**ORGANISER ET RÉPARTIR LES RESPONSABILITÉS POUR UNE COORDINATION ET UN PILOTAGE EFFICACES DE NOS ACTIONS**  
- 12 -

**S'INSCRIRE DURABLEMENT DANS NOTRE ECOSYSTÈME ET ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE**  
- 14 -

**STRUCTURER ET PILOTER EFFICACEMENT NOS ACTIONS**  
- 16 -

**IDENTIFIER NOS RISQUES EXTRA-FINANCIERS POUR S'ASSURER DE LEUR MAÎTRISE**  
- 18 -

**INTÉGRER LES RISQUES CLIMATIQUES ET LIÉS À L'ENVIRONNEMENT AU CŒUR DE NOS AMBITIONS**  
- 20 -

**ACCOMPAGNER NOS CLIENTS ET SALARIÉS**  
- 36 -

**S'APPUYER SUR NOS SPÉCIFICITÉS MUTUALISTES POUR CRÉER DE LA VALEUR DANS LA DURÉE**  
- 50 -

**NOTE MÉTHODOLOGIQUE**  
- 54 -

**TABLE DE CONCORDANCE DES PRINCIPALES INFORMATIONS ESG**  
- 58 -

**RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LE RAPPORT DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE**  
- 60 -

# ÉDITO

Après une phase de rebond, et bien qu'elle soit marquée par une croissance exceptionnelle, l'année 2021 restera celle de bouleversements auxquels chacun a dû, doit et devra faire face : l'épidémie de Covid-19 - qui persiste - et les incertitudes économiques autant que sociétales qu'elle fait peser ; l'inflation, la hausse de la demande et du coût de l'énergie, et son impact pour les ménages et les entreprises ; le dérèglement climatique, dont la réalité, toujours plus concrète, tend à se manifester dans tous les compartiments de nos existences.

Pour accompagner chacun de nos clients dans pareil contexte, nous comptons sur trois atouts majeurs : l'engagement de nos 83 000 collaborateurs, notre implantation territoriale au plus près de la vie sociale et économique, notre soutien à l'économie durable et solidaire.

Le Crédit Mutuel fait du partage de la valeur et de la performance un fondement de sa stratégie. Ainsi nos résultats en hausse nous ont-ils permis d'accroître notre **dividende social** : pour nos collaborateurs, cela se traduit concrètement par des mesures de soutien au pouvoir d'achat ; pour nos clients et sociétaires, il s'agit d'actions de solidarité sans contrepartie et d'engagements à renforcer notre soutien au tissu économique local et à accompagner les transitions.

Les banques doivent aujourd'hui tenir une place essentielle dans le soutien de la **transition de l'économie réelle vers des émissions nettes nulles**. Première banque mutualiste française à rejoindre l'*Alliance Bancaire Net-Zero* sous l'égide des Nations Unies, le groupe a pris la mesure de cette responsabilité et s'est engagé à aligner les émissions de gaz à effet de serre de ses portefeuilles sur des trajectoires menant à des émissions nettes nulles au plus tôt et, quoi qu'il advienne, avant 2050.

Pour être au rendez-vous de cette performance globale, le groupe

Crédit Mutuel a poursuivi en 2021 un mouvement collectif appuyé par de nombreuses actions des groupes régionaux<sup>1</sup>. L'engagement environnemental y prend chair sous forme d'actions structurantes : les problématiques climatiques s'insèrent désormais dans les outils de pilotage des risques nationaux, des critères de sélection du financement des hydrocarbures ont été mis en place, nous avons participé à un exercice de stress test climatique, publié un rapport TCFD et introduit une mesure spécifique de la performance extra-financière au Crédit Mutuel Arkéa. Nous avons également publié la politique sectorielle agricole au Crédit Mutuel Alliance Fédérale et au Crédit Mutuel Arkéa.

Dans le prolongement de la signature des *Principes pour une Banque Responsable*, le groupe a rejoint en décembre 2021 l'initiative de l'*UNEPFI* relative à la santé et l'inclusion financières. Cette décision se situe au carrefour de notre engagement sociétal et du rôle que nous assumons de jouer dans le développement des territoires où nous sommes implantés. Elle fait écho aux actions de nos groupes régionaux quand ils accompagnent chacun de leurs clients, en luttant contre la désertification des zones rurales, en facilitant l'accès à la

propriété (via par exemple la suppression des questionnaires santé pour le Crédit Mutuel Alliance Fédérale) ou en accompagnant la transition des entreprises, via des produits visant à améliorer l'impact des PME et ETI.

Les problématiques sociétales, environnementales et climatiques ont montré en 2021 les conséquences très importantes qu'elles représentent pour nos clients et notre développement : **le risque climatique est aussi financier**.

Toutes nos décisions de groupe, tous nos engagements ont potentiellement un impact climatique, environnemental, sociétal. Ce qui semble une évidence, et ne l'était pas nécessairement il y a encore quelques années, peut aussi être lu comme un rappel permanent et encourageant à nos responsabilités comme à la force de nos convictions.

C'est en s'appuyant sur son modèle coopératif et mutualiste et sur son statut, pionnier, de banque à mission que le groupe Crédit Mutuel compte en 2022 réaliser les objectifs qu'il s'est fixés collectivement : **une performance globale, durable et profitable pour tous, un rôle et des engagements dont l'impact bénéficiera à toute la société**.



NICOLAS THÉRY

PIERRE-ÉDOUARD BATARD

1. Crédit Mutuel Alliance Fédérale, Crédit Mutuel Arkéa, Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie et Crédit Mutuel Océan.

# 1

## Mettre notre modèle coopératif au service du développement des territoires

Le groupe Crédit Mutuel exerce tous les métiers de la banque et de l'assurance en s'appuyant sur ses cinq groupes régionaux<sup>2</sup>, ainsi que sur leurs filiales.

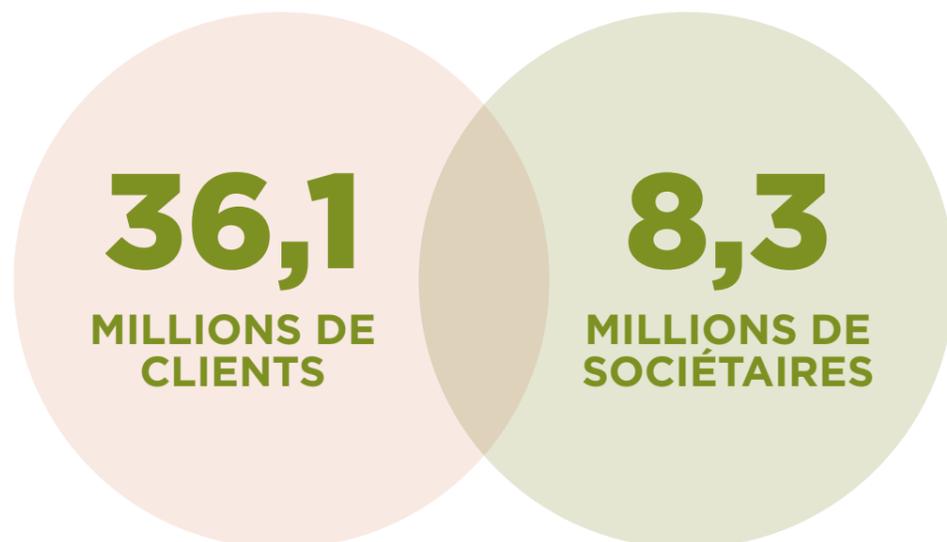
Il est composé d'un ensemble d'établissements bancaires et financiers, à statut coopératif et régional, fortement ancrés dans les régions et sur le territoire français. Ses 83 000 collaborateurs au service de 36,1 millions de clients dont 8,3 millions de sociétaires exercent leurs métiers au plus près des besoins des personnes et des territoires.

Ses établissements régionaux sont porteurs de nombreuses filiales, en particulier dans les métiers de l'assurance, de la gestion d'actifs, du crédit à la consommation. Le groupe est également présent à l'international, principalement en Europe, en particulier en Allemagne, en Belgique, en Espagne et au Luxembourg.

### 1.1 Repères clés

#### 1.1.1 Le Crédit Mutuel en chiffres

Un maillage territorial dense, un réseau expert et impliqué, une gouvernance décentralisée qui favorise la proximité, des caisses locales décisionnaires : la confiance que nous accordent nos clients-sociétaires résulte d'une organisation pertinente, centrée sur l'humain et les attentes, agile en toute circonstance.



2. Crédit Mutuel Alliance Fédérale, Crédit Mutuel Arkéa, Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie, Crédit Mutuel Nord Europe, Crédit Mutuel Océan. A titre d'information, Crédit Mutuel Nord Europe a intégré Crédit Mutuel Alliance Fédérale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**83 000\***  
COLLABORATEURS

**21 000**  
ADMINISTRATEURS ÉLUS

**1** CONFÉDÉRATION NATIONALE

**18 +1** FÉDÉRATIONS RÉGIONALES  
FÉDÉRATION AGRICOLE

**5 330** POINTS DE VENTE

**2 016** CAISSES LOCALES DE CRÉDIT MUTUEL

\* Nombre de collaborateurs exprimé en équivalent temps plein (ETP).

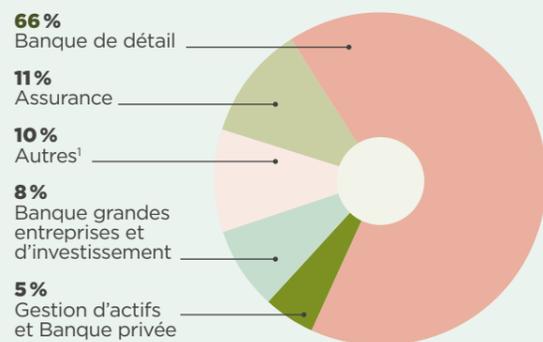
#### 1.1.2 Principales filiales et partenariats : une forte coopération entre les métiers du groupe



Le groupe Crédit Mutuel est composé de cinq groupes régionaux et de filiales commerciales. Il exerce ainsi de nombreux métiers : banque de détail ou d'investissement, gestion d'actifs, assurance... Quelle que soit l'activité exercée, le Crédit Mutuel développe son action en s'appuyant sur des principes forts du modèle coopératif et sur son histoire pour répondre à la plupart des besoins de ses clients et sociétaires.

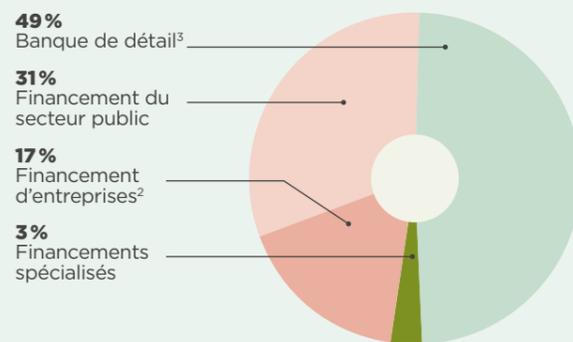
**Avec plus de 60 % de son résultat porté par son activité de banque de détail, le Crédit Mutuel réaffirme son rôle de financeur de l'économie réelle. Banque résolument tournée vers l'accompagnement des particuliers et des PME/TPE, le Crédit Mutuel a mis en place des actions sociétales, environnementales et climatiques adaptées à sa typologie de clientèle.**

**RÉPARTITION DU PRODUIT NET BANCAIRE 2021**



1. Activités non affectables à un autre secteur et filiales à vocation purement logistique.  
2. Dont 56 % de prêts aux PME et ETI (hors retail).  
3. Dont crédits immobiliers, crédits automobiles, crédits à la consommation et prêts aux professionnels et TPE.

**RÉPARTITION DES EXPOSITIONS AU 31/12/2021**



**1.1.3 La Confédération Nationale du Crédit Mutuel**

Avec une culture de forte responsabilité locale, la cohérence du groupe est assurée par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) dont les missions sont définies par les pouvoirs publics dans le Code monétaire et financier. À ce titre, en tant qu'organe central, elle représente les établissements et sociétés qui lui sont affiliés auprès des régulateurs, veille à la cohésion et au bon fonctionnement du réseau, à l'application des dispositions législatives et réglementaires et exerce un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion des établissements et sociétés qui lui sont affiliés.

**Ainsi, la Confédération Nationale du Crédit Mutuel est chargée<sup>3</sup> :**

- de représenter collectivement les caisses de Crédit Mutuel pour faire valoir leurs droits et intérêts communs ;
- d'exercer un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion de chaque caisse de Crédit Mutuel ;

- de prendre toutes les mesures nécessaires au bon fonctionnement du Crédit Mutuel, notamment en favorisant la création de nouvelles caisses ou en provoquant la suppression de caisses existantes, soit par voie de fusion avec une ou plusieurs caisses, soit par voie de liquidation amiable.

**Ces missions, sont concrètement détaillées dans les statuts de la CNCM dont l'objet précise notamment qu'elle est chargée :**

- d'assurer la cohérence prudentielle du groupe en garantissant la stabilité et la solidité financière ;
  - de représenter au mieux les intérêts de ses affiliés, notamment dans les discussions avec les fédérations professionnelles et les pouvoirs publics ;
  - de protéger et promouvoir la marque Crédit Mutuel.
- Association, la CNCM n'a ni client ni activité commerciale. Ses adhérents sont les fédérations régionales ainsi que la fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural. Son conseil d'administration arrête les comptes annuels de la Confédération, les comptes consolidés nationaux et établit les rapports de gestion sur ces comptes.

3. Extraits du Code Monétaire et Financier.

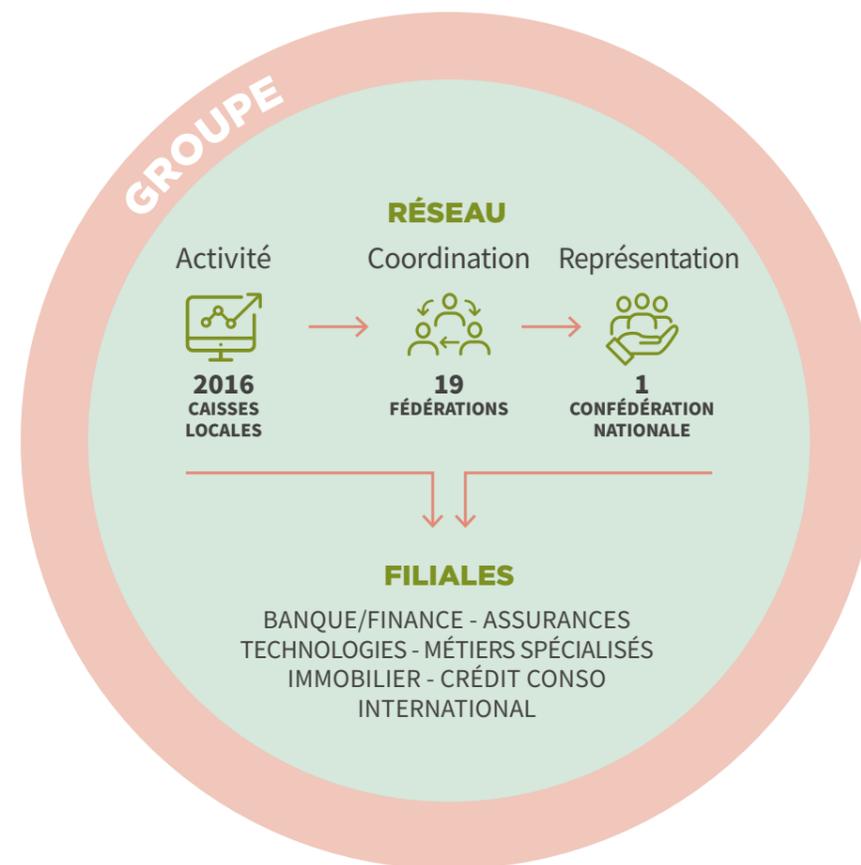
**1.2 La force d'un groupe coopératif non centralisé**

**La force de notre modèle repose sur :**

- sa structure coopérative et décentralisée, avec ses 19 fédérations et 2016 caisses locales :
  - banque mutualiste non cotée en Bourse : ce sont ses 8,3 millions de sociétaires qui détiennent son capital sous forme de parts sociales. Contrairement à une banque traditionnelle, le groupe Crédit Mutuel n'est pas axé sur la redistribution d'un gain éventuel de fonds propres à ses actionnaires,
  - 1 sociétaire = 1 voix : chaque sociétaire peut participer à l'assemblée générale de sa caisse. Il détient un droit de vote égalitaire qui lui permet de prendre part aux décisions et d'élire ses représentants,
  - ancrage local : le Crédit Mutuel est proche de ses clients-sociétaires du fait de son organisation. Les sociétaires sont représentés par des administrateurs élus et bénévoles. Le Crédit Mutuel est donc à

l'écoute de ses clients-sociétaires afin de les accompagner jour après jour dans leurs projets et de renforcer la qualité et la diversité de ses produits et services,

- autonomie des caisses locales, gage de réactivité. Grâce à une organisation décentralisée, 97 % des décisions sont prises à un niveau local ; ce mode de fonctionnement favorise la réactivité et la qualité de service,
- des conseillers qui privilégient les intérêts du client : les conseillers ne sont pas commissionnés. Ils apportent des solutions correspondant à chaque étape de la vie du client et les conseils qu'ils donnent, en toute indépendance, répondent aux seuls intérêts du client ;
- une marque reconnue ;
- son caractère de banque universelle, avec un portefeuille d'activités diversifié à dominante banque de détail en France. Ce modèle a démontré sa résilience et sa capacité à gagner des parts de marché, tout en maîtrisant le niveau des risques associés.



### 1.3 Contribution au développement des territoires

#### 1.3.1 Spécificité coopérative

Créée au bénéfice de ses membres, la coopérative s'inscrit dans un modèle de long terme. Ainsi, ses bénéfices sont principalement mis en réserves pour assurer le futur. Les capitaux apportés par les sociétaires sont rémunérés dans des limites fixées par la Loi. La coopérative repose aussi sur l'implication de ses membres. Dans le groupe, nos 8,3 millions de sociétaires élisent ainsi près de 21 000 administrateurs qui participent à la vie de leur caisse locale, et, pour certains, au niveau des décisions régionales et nationales. Cette communauté représente la première des parties prenantes du groupe. Elle est aussi celle qui exprime le mieux les attentes d'une société à laquelle elle appartient.

Fier de ce modèle, le Crédit Mutuel le promeut en étant actif dans les organisations coopératives françaises et internationales (CoopFR, EACB, Cooperatives Europe, Alliance Coopérative Internationale).

Le Crédit Mutuel adhère ainsi pleinement et défend les sept principes coopératifs de l'Alliance coopérative internationale, soutenus par plus de 320 organisations de 112 pays dans le monde. Ces sept principes de fonctionnement constituent le dénominateur commun de toutes les coopératives, quel que soit leur secteur d'activité et sont le fondement de l'action du Crédit Mutuel.

CoopFR, l'organisation représentative du mouvement coopératif français, a décliné ces principes en sept valeurs dans lesquelles se reconnaît également le Crédit Mutuel : démocratie, solidarité, responsabilité, pérennité, transparence, proximité et service.

#### INDICATEURS COOPÉRATIFS

		2021	2020	
PRINCIPE 1	Adhésion volontaire et ouverte à tous	Nombre de sociétaires (en millions)	8,3	8,1
		Progression du sociétariat	2,9 %	0,9 %
		Pourcentage de sociétaires parmi les clients	77 %	77 %
PRINCIPE 2	Pouvoir démocratique exercés par les membres	Nombre d'administrateurs - Caisses locales	20 454	21 610
		Nombre d'administrateurs - Fédérations	539	545
		Taux de participation des administrateurs aux conseils d'administration - caisse fédérale	86 %	93 %
		Part de femmes administratrices - Caisses locales	39 %	39 %
		Part de femmes administratrices - Fédérations	33 %	31 %
PRINCIPE 3	Participation économique des membres	Montant du capital social (M€)	11 411	11 090
		Montant moyen de détention de parts sociales par sociétaire	1 392	1 370
PRINCIPE 4	Autonomie et indépendance	La banque est détenue à 100% par ses sociétaires		
PRINCIPE 5	Éducation, formation et information	Nombre d'administrateurs de caisses locales ayant suivi au moins une formation dans l'année	13 745	6 203
		Pourcentage d'administrateurs formés	67 %	29 %
		Durée de formation par administrateur formé (heures)	3,02	2,96
PRINCIPE 6	Coopération entre les coopératives	Membre de l'ACI, de Cooperatives Europe, de CoopFr, de l'EACB et de l'IRU (Union internationale Raiffeisen)		
PRINCIPE 7	Engagement envers la communauté	Les caisses locales de Crédit Mutuel œuvrent au développement durable de leur collectivité en appliquant des politiques approuvées par leurs membres. Elles s'engagent au travers de stratégies RSE adoptées par les administrateurs, représentants des sociétaires.		

\* En raison de la crise sanitaire, les assemblées générales des caisses locales se sont déroulées à distance en 2021.

### 1.3.2 Empreinte socio-économique

La vocation du Crédit Mutuel consiste à financer l'économie, en toute transparence, dans un rôle de redistribution de la valeur créée. Il collecte des ressources au travers notamment de l'épargne de ses clients pour financer les crédits qu'il accorde et son développement. En tant que banque coopérative au service de ses clients et sociétaires, le Crédit Mutuel gère les flux d'argent de ses clients, leur propose les services bancaires du quotidien et accompagne leurs projets en facilitant l'accès au crédit. Il s'appuie sur

son organisation non centralisée pour redistribuer localement les ressources perçues au niveau des caisses locales, que ce soit les fonds déposés sur un compte courant ou un livret d'épargne ou les capitaux propres essentiellement constitués des parts sociales détenues par ses sociétaires et des bénéfices non distribués mis en réserve. Ce sont ainsi les clients du Crédit Mutuel qui financent les entreprises, les associations et les projets des particuliers sur leur territoire.

#### RÉPARTITION DES EMPLOIS ET RESSOURCES AU 31 DÉCEMBRE 2021 (DÉTAILS DES DÉFINITIONS PRÉSENTÉS EN NOTE MÉTHODOLOGIQUE PAGE 57)



#### Le Crédit Mutuel Arkéa mesure en euros ses impacts extra-financiers, pour calculer sa performance globale

Le Crédit Mutuel Arkéa devient la première banque française à mesurer en euros ses impacts extra-financiers, pour calculer sa performance globale. Il dévoile sa méthodologie, conçue avec un cabinet externe indépendant, pour sélectionner les indicateurs extra-financiers pertinents pour le groupe et ses parties prenantes (sociétaires et clients, fournisseurs, salariés) et les convertir en euros.

Sont ainsi évaluées et monétisées les externalités générées par les activités de financement et d'investissement auprès des sociétaires et clients, par les achats réalisés auprès des fournisseurs et par la politique RH auprès des salariés. Concrètement, par exemple, le Crédit Mutuel Arkéa évalue les impacts extra-financiers des activités d'un client (nombre d'emplois soutenus, ou émission de gaz à effet de serre notamment) ; il convertit ensuite en euros ces impacts. Enfin, le Crédit Mutuel Arkéa détermine son niveau de contribution à ces impacts proportionnellement à ses engagements.

# 2

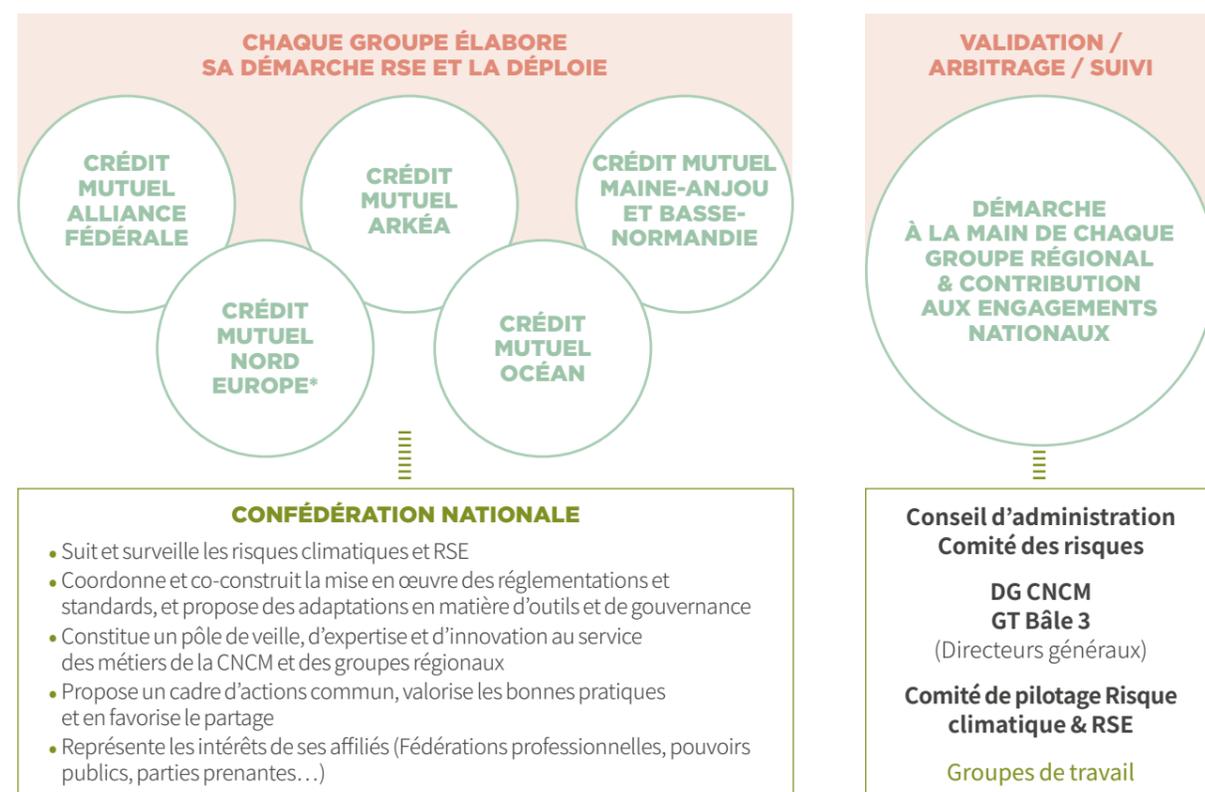
## Organiser et répartir les responsabilités pour une coordination et un pilotage efficace de nos actions

En réponse aux défis sociétaux et environnementaux, le groupe Crédit Mutuel a formalisé une gouvernance spécifique pour piloter sa démarche sur les sujets de RSE et s'est également doté d'un plan d'actions consolidé, co-construit avec les groupes régionaux et validé par les instances exécutives et de surveillance nationales.

### 2.1 Principes généraux

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la fonction RSE de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) est rattachée à la direction des risques. Son rôle est explicité dans le schéma ci-dessous :

#### PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ - LOGIQUE DE COHÉRENCE - MOBILISATION COLLECTIVE



\* Le Crédit Mutuel Nord Europe a intégré le Crédit Mutuel Alliance Fédérale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### 2.2 Instances



Un comité de pilotage « Risque climatique & RSE » composé des directeurs des risques et/ou des directeurs RSE de chaque groupe régional et de représentants des deux systèmes d'information se réunit quatre fois par an et rapporte au GT Bâle 3 composé des directeurs généraux des groupes et du directeur général de la CNCM.

**Trois groupes de travail thématiques intégrant des experts concernés par le sujet ont également été créés :**

- un groupe de travail « Scénarios et métriques » pour les exercices de stress et le reporting ;

- un groupe de travail « RSE » constitué des représentants RSE des groupes régionaux ;
- un groupe de travail « Adaptation des outils » sur l'adéquation des outils (dont informatiques) aux besoins RSE et climatiques.

Les participants à ces groupes de travail sont désignés par chacun des quatre groupes régionaux. Enfin, côté instances de surveillance, le comité des risques et le conseil d'administration valident les orientations. Un administrateur référent sur les sujets climatiques et RSE y siège.

#### La formation du conseil d'administration de la CNCM aux enjeux RSE et climatiques en 2021

Les administrateurs doivent, conformément à leur mission, être en capacité de définir les meilleures orientations du Crédit Mutuel, dans l'intérêt de l'ensemble de ses clients et sociétaires.

Les problématiques liées aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance prenant une importance toujours croissante, une formation relative aux enjeux RSE et risques climatiques a été organisée à destination des membres du conseil d'administration en avril 2021.

Cette formation a été l'occasion de leur fournir les clés et les connaissances indispensables pour appréhender ce sujet complexe et structurant. Ils ont ainsi pu prendre connaissance des principaux enjeux pour le secteur financier et de l'impact d'une réglementation toujours plus prégnante, que ce soit au niveau national ou européen. Les attentes réglementaires et prudentielles et l'organisation collective du groupe Crédit Mutuel mise en place pour piloter ces sujets ont été présentées aux 13 administrateurs présents. Cette formation leur a également permis de prendre connaissance du guide BCE, des résultats du stress test mené en 2021 par l'ACPR, ainsi que des principales initiatives des groupes régionaux ou des autres établissements de la place bancaire.

## 3

## S'inscrire durablement dans notre écosystème et environnement économique

Le Crédit Mutuel a pris des engagements qui impliquent de pouvoir répondre aux meilleurs standards internationaux.

### 3.1 Principaux engagements internationaux

DATE D'ADHÉSION	ENGAGEMENT	STRUCTURE	CONTENU
2003	Global Compact - Niveau Advanced	Groupe Crédit Mutuel	Respecter les droits de l'Homme, les normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la prévention de la corruption.
À PARTIR DE 2009	Principes pour l'investissement responsable (PRI)	Gestion de portefeuilles : Federal Finance Gestion (2009) Groupe La Française (2010) Crédit Mutuel Asset Management (2012) CIC Private Debt (2014) Schelcher Prince Gestion (2018) Arkéa Capital (2019) Suravenir (2019)	Au nombre de six, les principes pour l'investissement responsable sont un ensemble de principes d'investissement volontaires et ambitieux qui offre une liste de mesures afin d'intégrer les problématiques ESG dans les activités de gestion de portefeuille.
2019	Principes pour une banque responsable (PRB)	Groupe Crédit Mutuel <sup>4</sup>	Aligner la stratégie sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD) et sur l'Accord de Paris sur le climat : - Orienter ses activités en faveur d'une finance plus inclusive et d'une économie durable ; - S'engager à être transparents au sujet des impacts positifs et négatifs à l'égard des populations et de la planète.

4. Signature du Crédit Mutuel Arkéa en 2021.

DATE D'ADHÉSION	ENGAGEMENT	STRUCTURE	CONTENU
2020	Poseidon Principles	CIC (filiale du Crédit Mutuel Alliance Fédérale)	Cadre d'évaluation quantitative de l'alignement des portefeuilles de transport maritime des institutions financières, avec les exigences en matière de climat. Les Poseidon Principles s'inscrivent dans la stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) adoptée en avril 2018 par les États membres de l'Organisation maritime internationale (OMI) qui vise, à horizon 2050, une réduction d'au moins 50 % des émissions totales de gaz à effet de serre issues du transport maritime. À plus long terme, elle s'oriente vers un objectif de zéro émission.
2021	PRB - Net Zero Banking Alliance (NZBA) <sup>5</sup>	Groupe Crédit Mutuel	À l'initiative du secteur bancaire et en coordination avec l'initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP-FI), la Net Zero Banking Alliance s'inscrit dans l'objectif de neutralité carbone de l'Accord de Paris et vise à aligner les émissions des portefeuilles bancaires sur des trajectoires menant à des émissions de gaz à effet de serre nettes nulles d'ici 2050.
2021	PRB - Engagement pour la santé financière et l'inclusion <sup>6</sup>	Groupe Crédit Mutuel	Dans le cadre des Principes pour une Banque Responsable (PRB), en coordination avec l'initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP-FI), cette initiative vise à promouvoir l'inclusion financière pour tous et favoriser un secteur bancaire qui soutient la santé financière de ses clients.
2021	Finance for Biodiversity Pledge	Crédit Mutuel Arkéa Federal Finance Gestion Schelcher Prince Gestion Crédit Mutuel Asset Management	L'initiative Finance for Biodiversity Pledge est un engagement des institutions financières à protéger et restaurer la biodiversité par leurs activités financières et leurs investissements. Il consiste en 5 mesures que les institutions financières s'engagent à prendre : - Collaboration et partage des connaissances ; - Engagement auprès des entreprises ; - Évaluation de l'impact ; - Fixation d'objectifs ; - Compte rendu public de ce qui précède, avant 2025.

5. Plus de détails en page 25.

6. Plus de détails en page 41.

### 3.2 Participation aux initiatives du secteur financier en Europe et en France

#### Le Crédit Mutuel contribue activement aux initiatives du secteur financier en France et en Europe.

Au niveau européen, le groupe Crédit Mutuel est membre de différentes associations professionnelles et participe aux groupes de travail spécifiques que les organisations bancaires européennes ont mis en place pour contribuer aux avancées de la stratégie Finance Durable. Il s'agit notamment des travaux de la FBE (Fédération Bancaire européenne) et de l'EACB (European Association of Cooperative Banks).

Au niveau national, le Crédit Mutuel participe activement aux travaux de la Fédération Bancaire Française (FBF), présidée depuis septembre 2021 par Nicolas THÉRY,

président de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, en matière de prévention du risque climatique :

- via la commission climat mensuelle, réunissant les représentants des directions risques et RSE de chacun des groupes bancaires français, et les commissions pouvant traitées ponctuellement de cette thématique ;
- via les différents groupes de travail mis en place par la FBF sur le sujet (expositions charbon/hydrocarbures, Climate finance day, Observatoire de la finance durable, taxonomie verte, intégration des risques ESG dans les rapports Pilier III, CSRD - Corporate Sustainable Reporting Directive...).

**Enfin, le Crédit Mutuel s'inscrit également dans les réponses de place aux multiples consultations au niveau européen en matière d'ESG.**

## 4

## Structurer et piloter efficacement nos actions

Afin de structurer ses actions en matière de RSE et de climat, et d'en assurer le bon tempo, le Crédit Mutuel coordonne un plan d'actions consolidé en 13 chantiers, qui ont fait l'objet de multiples réalisations en 2021 et début 2022 présentées ci-dessous.

## 4.1

### Notre plan d'actions

Le plan d'actions consolidé du Crédit Mutuel est structuré autour de 3 axes :

- **DURABILITÉ** - Asseoir notre démarche dans la durée ;
- **REPORTING** - Développer des outils de mesure pertinents et tangibles ;
- **CLIMAT** - Aligner nos activités avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris.

Il vise à capitaliser collectivement sur les initiatives engagées et à piloter les enjeux communs (réglementaires notamment) :

- il est mis à jour chaque année en fonction des réglementations, des attentes des groupes régionaux et des directions métiers de la CNCM, des propositions des groupes de travail ;
- il est validé annuellement dans les instances exécutives et de surveillance nationales ;

– il est piloté au sein du comité de pilotage RSE et risques climatiques, avec des points réguliers sur l'avancement des projets aux instances exécutives et de surveillance.

Il est basé sur :

- la prise en compte de la réglementation et des attentes des superviseurs ;
- les ambitions exprimées par les dirigeants ;
- l'environnement externe du groupe ;
- les attentes et pratiques de ses parties prenantes internes et externes ;
- les besoins et pratiques des groupes régionaux et des filières métiers.

Enfin, il aboutit à des priorités d'actions, définies collectivement. Treize chantiers sont programmés et priorisés, avec un démarrage allant du premier semestre 2020 jusqu'à la fin de l'année 2023.

### LES 13 CHANTIERS DU PLAN D'ACTIONS CONSOLIDÉ DU CRÉDIT MUTUEL

#### DURABILITÉ - Asseoir notre démarche dans la durée

- Gouvernance et acculturation
- Principes pour une banque responsable et Global Compact
- Insertion climat/ESG dans les outils risques
- Réglementation
- Contrôle et suivi

#### REPORTING - Développer des outils de mesure pertinents et tangibles

- Déclaration de performance extra-financière (DPEF)
- Bilan carbone
- Inscription dans des standards

#### CLIMAT - Aligner nos activités avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris

- Identification des actifs verts
- Encours charbon
- Informations RSE sur les clients
- Mesure carbone des actifs financés (scope 3)
- Stress tests

### Crédit Mutuel Alliance Fédérale : 1<sup>re</sup> banque à mission

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a adopté une raison d'être en phase avec ses valeurs : « Ensemble, écouter et agir ».

Il est devenu en 2020 la première banque avec le statut d'entreprise à mission, avec cinq engagements de long terme qui visent à affirmer son identité et ses valeurs, et à mobiliser les compétences et les énergies autour d'une dynamique commune :

- organisation coopérative et mutualiste, nous accompagnons nos clients et sociétaires au mieux de leurs intérêts ;
- banque de tous, sociétaires et clients, salariés et élus, nous agissons pour chacun et refusons toute discrimination ;
- respectueux de la vie privée de chacun, nous mettons la technologie et l'innovation au service de l'humain ;
- entreprise solidaire, nous contribuons au développement des territoires ;
- entreprise responsable, nous œuvrons pour une société plus juste et plus durable.

Ces cinq missions, regroupées autour d'un projet sociétal et environnemental, s'articulent autour de 14 engagements concrets à atteindre d'ici fin 2022 pour améliorer l'impact du groupe mutualiste sur l'environnement qui l'entoure.

Le suivi de l'exécution de ces engagements est confié à un comité de mission qui s'assurera que l'entreprise met en place les moyens, la gouvernance et l'ambition nécessaire pour progresser dans ses missions.

Il s'appuie sur l'expertise de ses membres pour proposer des pistes de travail et des initiatives possibles à moyen terme. Le comité de mission présentera annuellement un rapport joint au rapport de gestion à l'assemblée générale. L'exécution des objectifs sociaux et environnementaux fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant qui émet un avis joint au rapport du comité de mission.

## 4.2

### Nos principales réalisations en 2021

L'année 2021 a été marquée par la poursuite de la structuration de nos chantiers et le déploiement de notre feuille de route conformément à nos engagements.

CHANTIER	PRINCIPALES RÉALISATIONS
<b>GOVERNANCE ET ACCULTURATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation du Conseil d'administration de la CNCM aux risques climatiques</li> <li>• Mise à disposition des dirigeants exécutifs et des administrateurs d'indicateurs climatiques au sein du tableau de bord des risques</li> <li>• Renforcement du Pôle RSE et risques climatiques national</li> </ul>
<b>PRINCIPES POUR UNE BANQUE RESPONSABLE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signature de la <i>Net Zero Banking Alliance</i><sup>7</sup></li> <li>• Signature de l'initiative relative à la santé financière et l'inclusion<sup>8</sup></li> </ul>
<b>INSERTION DE CRITÈRES RELATIFS AUX RISQUES CLIMATIQUES AU SEIN DES OUTILS RISQUES 2021</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégration des risques liés au climat et à l'environnement au sein de la cartographie nationale des risques, du cadre d'appétence, de l'ICAAP, du RACI (rapport annuel de contrôle interne) et de la partie risques du rapport financier</li> </ul>
<b>DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE NATIONALE (DPEF)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restructuration de la DPEF, en anticipation des futures exigences liées à la <i>Corporate Sustainability Reporting Directive</i> (CSRD)</li> </ul>
<b>BILAN CARBONE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consolidation et publication des scope 1, 2 et 3 au niveau du groupe (hors financement pour le moment)</li> </ul>
<b>IDENTIFICATION DES ACTIFS VERTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Calcul du ratio d'éligibilité de la taxonomie verte</li> <li>• Identification des véhicules verts ajoutée dans le <i>reporting</i> remonté à la Banque de France en matière de réemploi du LDDS et Livret A</li> <li>• Travaux d'identification des diagnostics de performance énergétique de nos clients, notamment dans le cadre du stress test BCE</li> </ul>
<b>MESURE CARBONE DES ACTIFS FINANCIÉS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Test des méthodes Pacta Cop et P9XCA (devenue SAFE)</li> <li>• Contribution active aux travaux de la BFB sur la mesure de l'empreinte et de la trajectoire carbone</li> </ul>
<b>STRESS TESTS CLIMATIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation à l'exercice pilote de stress test climatique mené par l'ACPR auprès des banques françaises</li> <li>• Premiers travaux qualitatifs et quantitatifs techniques et de projection dans le cadre du stress test climatique de la BCE</li> </ul>

7. <https://www.unepfi.org/net-zero-banking/>

8. <https://www.creditmutuel.com/fr/actualites/rse/engagement-societal/groupe-credit-mutuel-engage-sante-inclusion-financieres-principes-pour-banque-responsable-prb.html>

# 5

## Identifier nos risques extra-financiers pour s'assurer de leur maîtrise

Dans une logique d'amélioration continue, les risques figurant dans la matrice nationale existante ont été passés en revue en 2021 afin de s'assurer notamment de leur cohérence avec les évolutions réglementaires en cours et/ou à venir (notamment au niveau de la directive CSRD - *Corporate Sustainable Reporting Directive*).

Suite à cette analyse, la matrice des risques RSE nationale a évolué et est répartie en trois typologies :

- risques liés à l'environnement ; à noter que sur les risques liés au climat, le lien a été fait avec les travaux réalisés au sein de la direction des risques sur l'intégration de ces risques à la cartographie nationale des risques « classiques » (cf. page 29) ;
- risques relatifs aux aspects sociaux et sociétaux ;
- risques liés à la gouvernance du Crédit Mutuel.

Cette distinction offre une vision synthétique des risques qui permet d'entrer en résonance avec les cartographies des risques extra-financiers établies par les groupes régionaux.

Ils ont été définis en fonction de la réglementation, des pratiques de place, des critères d'évaluation des agences de notation et des standards de RSE et de reporting. Chaque risque fait l'objet d'une cotation, à dire d'experts. Ce travail sera poursuivi courant 2022 avec les groupes de travail mis en place, en co-construction avec les groupes régionaux, dans une volonté d'anticipation des obligations réglementaires en matière de publications extra-financières.

ENVIRONNEMENT				
ENJEU	RISQUE	DISPOSITIFS DE MAÎTRISE DES RISQUES/ ENGAGEMENTS	INDICATEURS CLÉS DE PILOTAGE	RÉSULTATS/ N° DE PAGE
FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	• Risques de financements et d'investissements controversés	• Produits durables (rénovation énergétique / véhicules verts / épargne solidaire)	• Encours Eco PTZ	604 M€ (page 32) 34 % (page 33)
	• Non intégration du risque physique et du risque de transition dans notre activité	• Financement des énergies renouvelables • Politiques sectorielles hydrocarbures et charbon	• Ratio d'éligibilité des actifs à la taxonomie • Expositions aux secteurs sensibles ACPR	4,86 % (page 20)
PRISE EN COMPTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	• Risque d'un impact négatif de notre activité sur le changement climatique	• Calcul des émissions de gaz à effet de serre • Calcul des émissions induites (scope 3 – financement sur le périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale)	• Emissions de GES / ETP  • Indicateurs risques opérationnels sur nos installations	4,6 tonnes eq CO2 (page 34)  77 sinistres liés à des aléas climatiques sur nos installations en 2021 (page 21)

SOCIAL/SOCIÉTAL				
ENJEU	RISQUE	DISPOSITIFS DE MAÎTRISE DES RISQUES/ ENGAGEMENTS	INDICATEURS CLÉS DE PILOTAGE	RÉSULTATS/ N° DE PAGE
CRITÈRES ESG DANS LES DÉCISIONS DE CRÉDITS ET D'INVESTISSEMENTS	• Risques de financements controversés	• ISR • Adoption de politiques sectorielles	• Nombre de secteurs visés par une politique sectorielle	7 secteurs (page 24)
FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE RÉELLE ET DES BESOINS SOCIÉTAUX	• Risque d'une offre inadaptée aux besoins des territoires	• Maillage territorial • Organisation par marchés	• Financement du secteur public local • Nombre d'OBNL clientes • Encours de prêts sociaux réglementés (PLS, PSLA)	14 Md€ (page 41) 527 949 (page 40) 1 050 M€ (page 39)
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION, LA FRAUDE, LES PRATIQUES NON ÉTHIQUES	• Risque de corruption • Risque de non-conformité, non-respect des règles de protection clientèle	• Formation des collaborateurs • Mise en place d'une cellule LCB-FT au sein de la direction de la conformité • Dispositif de déclaration à la HATVP	• Part de collaborateurs formés • Nombre de collaborateurs en charge de la LCB-FT	82 % (page 44) 387 (page 44)
PROTECTION ET CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES	• Risque d'atteinte à la sécurité de nos données	• Dispositifs techniques de sécurité, • RSSI / DPO, • Formation RGPD	• Part de collaborateurs formés à la protection des données personnelles	79 % (page 45)
QUALITÉ DE LA RELATION CLIENT	• Risque de perte de clientèle et d'attractivité	Traitement des réclamations au niveau régional :	• Nombre de dossiers éligibles en médiation bancaire • Nombre de décisions favorables au client	817 (page 46)
		• Mesures régulières de la qualité • Enquête de satisfaction • Adaptation des offres proposées Cellule de médiation animée au niveau confédéral		285 (page 46)
LUTTE CONTRE L'EXCLUSION FINANCIÈRE	• Perte de PNB	• Accompagnement des clients fragiles via la mise en place d'offres spécifiques • Développement du microcrédit personnel et professionnel	• Nombre de microcrédits accordés en 2021 par le Crédit Mutuel • Nombre de microcrédits accompagnés (Adie, France Active Garantie, Initiative France) • Montant des microcrédits accompagnés • Nombre de clients bénéficiaires de l'Offre clients fragiles	972 (page 42)
				11 164 (page 42) 423,9 M€ (page 42) 74 435 (page 42)
DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN	• Risque de non-conformité, non-respect des règles de protection clientèle	• Accords nationaux et locaux • Plans et outils de formation	• Taux de collaborateurs formés • Nombre moyen d'heures de formation par collaborateur et par an	94,5 % (page 49) 31,4 (page 49)
AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES SALARIÉS	• Risque d'absentéisme • Risque de turnover • Risque de dégradation de la relation clientèle	• Accords nationaux et locaux • Distinctions obtenues	• Nombre total de jours d'absences	974 261 (page 49)
RESPECT DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES	• Risque de pratiques discriminatoires (recrutement, rémunération, gestion des carrières)	• Accords nationaux et locaux	• Répartition Femmes/Hommes (cadres et non cadres) • Part de personnes handicapées dans l'effectif • Part de femmes parmi les promotions cadres	44 % de femmes cadres (page 48) 2,7 % (page 47) 44,3 % (page 47)
RELATIONS DURABLES AVEC LES SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS	• Risque de non-respect du plan de vigilance	• Plan de vigilance • Charte des relations fournisseurs	• Indicateurs propres à chaque groupe détaillés dans leurs propres publications RSE	-

GOUVERNANCE				
ENJEU	RISQUE	DISPOSITIFS DE MAÎTRISE DES RISQUES/ ENGAGEMENTS	INDICATEURS CLÉS DE PILOTAGE	RÉSULTATS/ N° DE PAGE
MOBILISATION ET ANIMATION DU SOCIÉTARIAT	• Risque de remise en cause du modèle mutualiste	• Maillage du réseau de distribution	• Taux de sociétariat parmi les clients	77 % (page 10)
DIVERSITÉ ET INDÉPENDANCE DE LA GOUVERNANCE	• Risque de décisions incohérentes avec la stratégie du groupe	• Suivi de la répartition femmes/hommes au sein des instance et de la représentativité des administrateurs	• Répartition par âge et CSP des administrateurs • Part de femmes administratrices	Voir page 53 page 52 Caisses locales : 39,5 % Fédérations : 34 %
HONORABILITÉ ET COMPÉTENCES DE LA GOUVERNANCE	• Risque d'inadéquation des compétences	• Plan de formation des administrateurs au niveau des groupes régionaux	• Taux moyen d'assiduité au Conseil d'administration • Taux moyen d'assiduité en Comités • Taux de formation des administrateurs	86 % (page 51) 94 % (page 51) 67 % (page 53)

# 6

## Intégrer les risques climatiques et liés à l'environnement au cœur de nos ambitions

L'ampleur des défis posés par le changement climatique et les enjeux environnementaux, largement étudiés par la communauté scientifique, met en évidence l'importance des efforts à réaliser et requiert une réponse ambitieuse de la part des États, des régulateurs et superviseurs, du secteur financier et non financier. Afin d'assurer l'appropriation, la gestion de ces risques et leur prise en compte dans ses ambitions, le groupe Crédit Mutuel a fait le choix d'aligner la présentation de sa démarche climatique et environnementale dans le présent document sur le cadre de reporting TCFD<sup>9</sup>. Il vise à répondre, à terme, au meilleur standard international en matière de communication d'informations liées au climat dans une logique d'amélioration continue. *Sustainable Reporting Directive*).

### 6.1 Gouvernance

La gouvernance des risques climatiques et liés à l'environnement s'inscrit dans celle de la démarche RSE et les travaux menés sont tous rattachés aux treize chantiers de la feuille de route nationale, présentés en partie III (page 16).

En cohérence avec la gouvernance établie, le conseil d'administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel suit l'avancée de ces travaux via des points réguliers sur le sujet. Les membres du Conseil ont également bénéficié en 2021 d'une formation aux risques environnementaux, climatiques, sociaux et de gouvernance, visant à leur permettre de mieux les appréhender et surveiller.

### 6.2 Ambitions

#### 6.2.1 Notre vision

Le changement climatique et la dégradation de l'environnement sont sources de changements structurels qui peuvent avoir une influence sur l'activité économique et, par suite, sur le système financier. C'est pourquoi le dérèglement climatique représente un enjeu

systémique pour le groupe Crédit Mutuel, et que les risques physiques et de transition<sup>10</sup> font l'objet d'une gestion spécifique tout en étant considérés comme des facteurs de risque non négligeables pouvant modifier ou accentuer de manière directe ou indirecte l'exposition aux risques existants.

#### 6.2.1.1 Risques de transition

Le risque de transition fait référence aux pertes financières qu'un établissement peut encourir, directement ou indirectement, du fait du processus d'adaptation à une économie sobre en carbone et plus soutenable d'un point de vue environnemental.

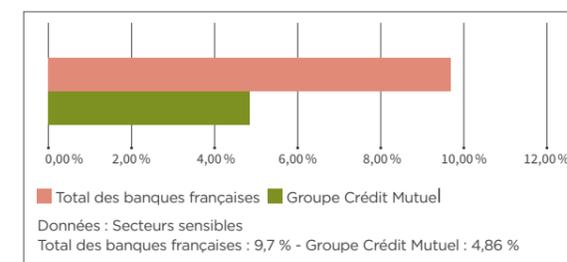
Il peut provenir, par exemple, de l'adoption relativement brutale de politiques climatiques et environnementales, du progrès technologique ou de changements du sentiment et des préférences de marché.

Le groupe Crédit Mutuel a développé une méthodologie de classification des risques par secteur d'après des critères climatiques et environnementaux. Les analyses qui s'appuient sur des recherches scientifiques françaises (Haut conseil pour le climat, ADEME, etc.), européennes et internationales (GIEC, AIE, etc.) ont permis d'établir l'exposition du portefeuille du Crédit Mutuel aux secteurs identifiés comme sensibles (référentiel de l'exercice pilote de l'ACPR).

### FOCUS - PART DES SECTEURS SENSIBLES<sup>11</sup> DANS LE TOTAL DES ENCOURS FINANÇÉS PAR LE GROUPE

	2021	2020	VARIATION 2020-2021
<b>GROUPE CRÉDIT MUTUEL</b>	<b>4,86 %</b>	4,80 %	1,2 %

### PART DES ENCOURS AUX SECTEURS SENSIBLES DANS LE TOTAL DES PORTEFEUILLES



Les encours de crédit aux entreprises représentent 17 % du total des expositions de crédit. Seulement 4,86 % du total des expositions concernent les entreprises des secteurs les plus sensibles au risque de transition comme le secteur de l'énergie, la métallurgie, l'industrie chimique ou encore la culture et production animale. Cela implique nécessairement pour le groupe Crédit Mutuel un accompagnement de ces entreprises dans leur transition vers une économie-bas carbone. La clientèle banque de détail (crédits immobiliers, crédits automobiles, crédits à la consommation et prêts aux professionnels et TPE), qui représente 49 % des expositions du groupe, bénéficie également d'un soutien à la transition (partie 6.4, page 31).

#### 6.2.1.2 Risques physiques

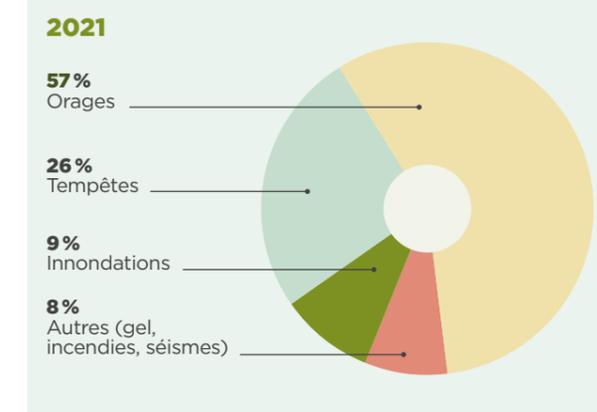
Le risque physique fait référence aux pertes directes causées par le changement climatique (notamment multiplication des événements climatiques extrêmes et modifications progressives du climat) et la dégradation de l'environnement (comme la pollution de l'air, de l'eau et de la terre, le stress hydrique, la perte de biodiversité et la déforestation).

Le risque physique peut être qualifié d'**aigu** quand il découle d'événements extrêmes, tels que la sécheresse, les inondations et les tempêtes, et de **chronique** lorsqu'il résulte de changements graduels, comme la hausse des températures, l'élévation du niveau de la mer, le stress hydrique, la perte de biodiversité et la pénurie de ressources. Il peut avoir des conséquences directes, par exemple des dommages causés aux biens immobiliers ou une baisse de productivité, ou indirectes, comme la perturbation des chaînes d'approvisionnement.

C'est dans l'optique de mieux identifier sa vulnérabilité au risque physique et son impact sur le climat que le groupe Crédit Mutuel travaille à l'identification de l'exposition de ses infrastructures et de ses actifs financés aux risques climatiques physiques.

Côté infrastructure du groupe, la direction des risques capitalise sur les travaux existants en matière de risques opérationnels, et développe un outil d'identification de l'exposition de ses installations aux risques climatiques physiques, en commençant par une cotation de la vulnérabilité de ses infrastructures aux inondations. L'objectif est d'étendre les aléas couverts, et de contribuer à développer en parallèle un outil d'évaluation de la vulnérabilité au risque physique des clients du groupe.

La direction des risques collecte également dans le cadre de son suivi de la sinistralité sur les bâtiments du groupe des données sur les dommages recensés sur ses installations, liés à des événements naturels. En 2021, 77 sinistres liés à des aléas climatiques ont été recensés, dont les origines étaient réparties comme tel :



Côté clients, sur décision de ses instances de gouvernance, des travaux sont menés par une taskforce dédiée liée au groupe de travail adaptation des outils, en accord avec le plan d'actions consolidé du groupe. Ils permettront d'avoir une vision claire de la vulnérabilité des actifs économiques en zones exposées, cartographiés pour les aléas suivants :

- risque chronique : hausse du niveau de la mer, hausse de la température moyenne ;
- risque aigu : sécheresses, tempêtes, inondations.

Ces premiers exercices d'évaluation des risques permettront au groupe de mieux appréhender ces méthodologies, dans le but de définir les meilleures approches et d'étendre progressivement leur utilisation.

Dans le cadre de l'intégration des risques climatiques dans la cartographie nationale des risques, le groupe Crédit Mutuel a élaboré des indicateurs de risque physique, présentés en GT Bâle 3 et en comité des risques.

9. Taskforce on climate-related financial disclosure.

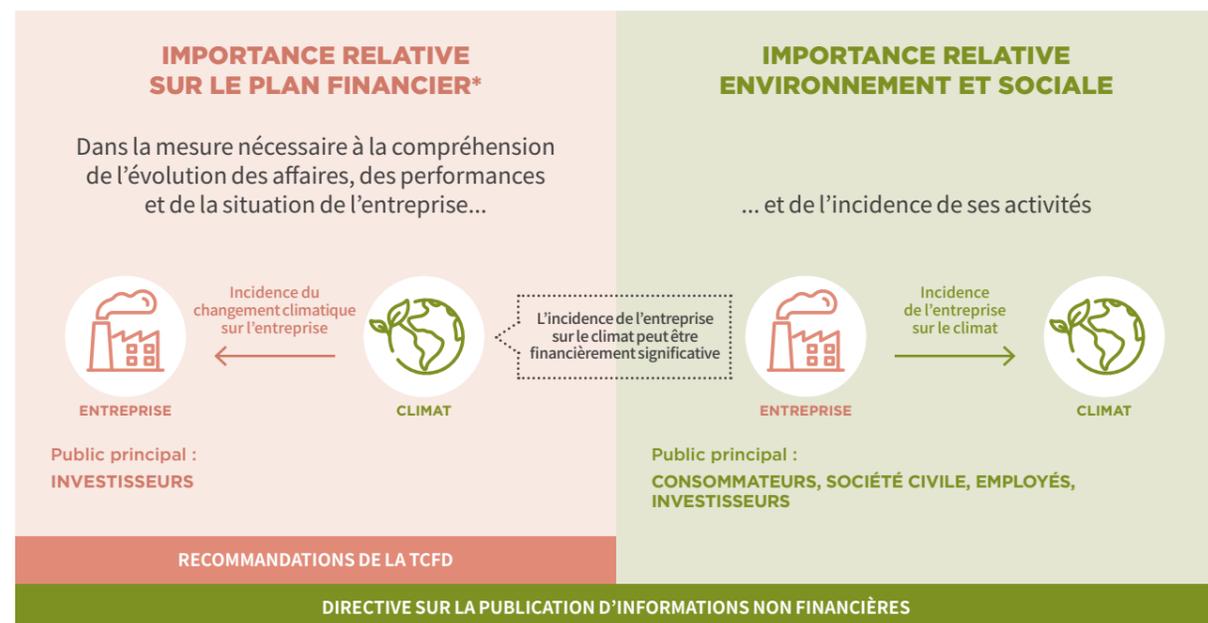
10. Guide BCE relatif aux risques liés au climat et à l'environnement : Attentes prudentielles en matière de gestion et de déclaration des risques : <https://www.bankingsupervision.europa.eu/ecb/pub/pdf/ssm.202011finalguideonclimate-relatedandenvironmentalrisks-58213f6564.fr.pdf>

11. Ces 7 secteurs NACE sont : (A01) Culture et production animale, chasse et services annexes ; (B) Industries extractives ; (C19) Cokéfaction et raffinage ; (C20) Industrie chimique ; (C23) Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques ; (C24) Métallurgie ; (E37-39) Collecte et traitement des eaux usées, collecte, traitement et élimination des déchets, dépollution et autres services de gestion des déchets.

**6.2.1.3 Approche de double matérialité**

La prise en compte des risques climatiques et liés à l'environnement se caractérise également par un principe de double matérialité :

- d'une part, la prise en compte des impacts potentiels et avérés du changement climatique et des risques environnementaux sur l'ensemble des activités du groupe ;
- d'autre part, la prise en compte des impacts de ces activités sur les facteurs climatiques et environnementaux.



Source : Commission européenne<sup>12</sup>

**6.2.1.4 Changement d'horizon de temps**

S'il convient de donner à l'analyse des risques climatiques et liés à l'environnement une dimension prospective à court et moyen terme, le groupe Crédit Mutuel considère que cette approche constitue seulement une première étape dans l'évaluation et la gestion de ces risques. En effet, la matérialisation des risques climatiques et liés à l'environnement dépasse celle des risques financiers classiques. Elle nécessite des projections sur un horizon long : 10, 20, 30 ans... Cette démarche, en cours de construction au Crédit Mutuel, passe notamment par la participation aux exercices de stress test de place, et la construction de scénarios climatiques idiosyncratiques.

**6.2.1.5 Dimension matricielle**

Les mécanismes de transmission des risques climatiques et liés à l'environnement aux autres risques (notamment crédit) sont nombreux et différenciés selon que l'on évalue les risques physiques ou de transition. C'est pourquoi l'aspect matriciel des risques climatiques et liés à

l'environnement implique la mobilisation croissante de toutes les équipes risques du groupe Crédit Mutuel (risque de crédit, risque opérationnel, pilotage global des risques...) afin :

- d'identifier et mesurer les impacts du risque climatique sur ces risques, via l'élaboration d'une matrice de matérialité des risques climatiques ;
- d'adapter les outils et processus existants le cas échéant ;
- de mettre en place des indicateurs de pilotage.

Cela se traduit au niveau national par différents dispositifs détaillés dans la partie 6.3, page 29.

**6.2.1.6 Risques et opportunités**

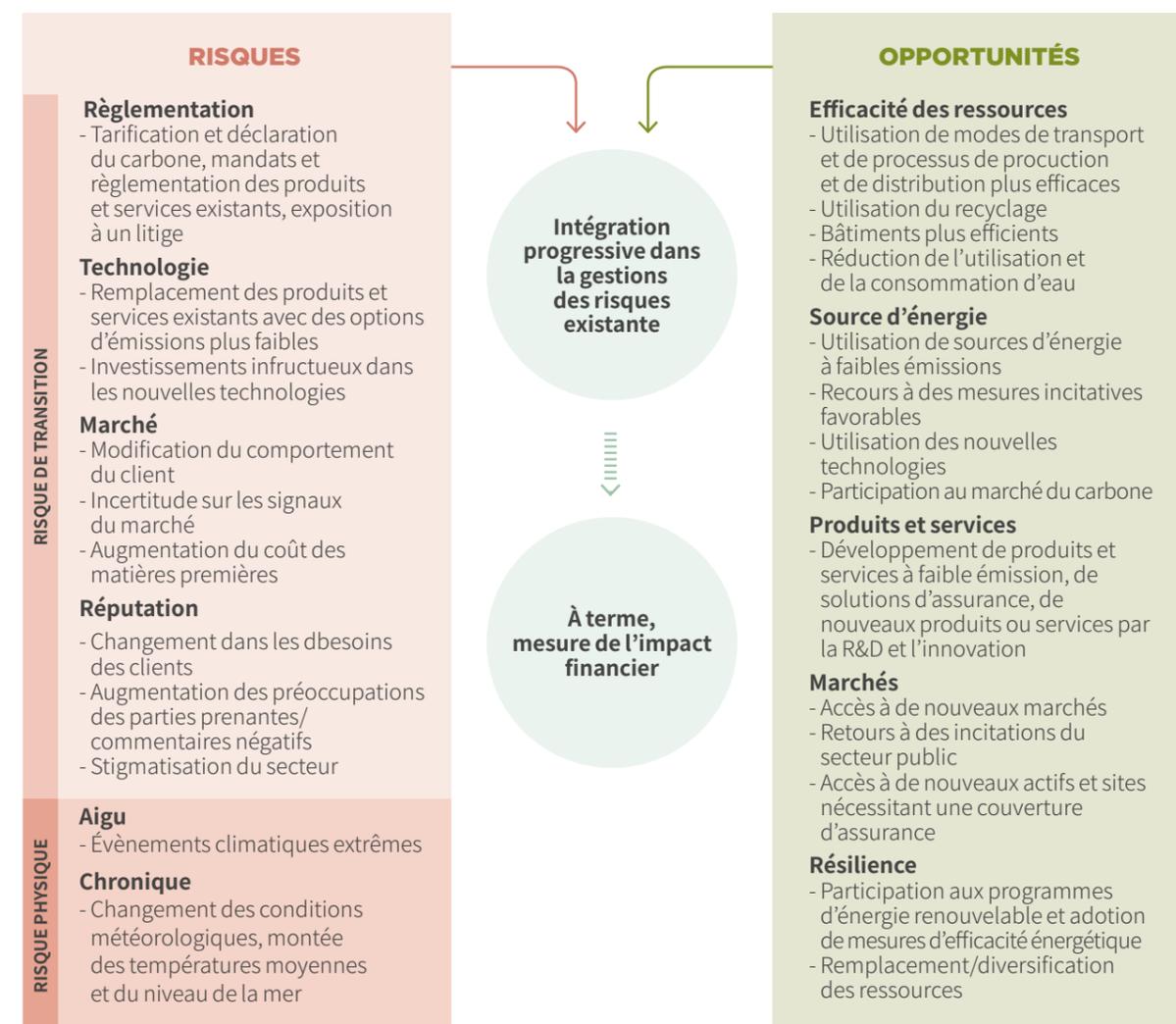
Les risques climatiques et liés à l'environnement constituent des facteurs déterminants des risques existants, notamment du risque de crédit, du risque opérationnel, du risque de marché et du risque de liquidité. Ils sont de fait intégrés aux processus de gestion des risques du groupe. Cependant, ils représentent aussi une opportunité pour le Crédit Mutuel d'accompagner la transition vers une économie plus sobre en carbone. Considérer la transition comme une opportunité est donc un impératif pour financer et construire l'économie de demain, en adaptant les stratégies et modèles commerciaux.

L'ambition du groupe Crédit Mutuel est d'intégrer ces risques et opportunités dans l'ensemble de sa stratégie

et de ses activités. Cela se traduit par l'appropriation de ces enjeux par chacun des groupes régionaux, qui déploient leurs propres stratégies climat.

Une transition énergétique mondiale est nécessaire pour passer à des sources d'énergie moins émettrices. Des améliorations sont nécessaires dans l'efficacité énergétique des industries, des bâtiments et des foyers, des véhicules et des autres secteurs consommateurs d'énergie. Cela nécessitera des investissements importants dans tous les secteurs. Le groupe Crédit Mutuel accompagne ses clients, représentants variés de l'économie réelle, en encourageant et accompagnant leur transition (cf partie 6.4, page 31).

**RISQUES ET OPPORTUNITÉS RELATIFS AUX RISQUES CLIMATIQUES**



12. Guidelines on reporting climate-related information, Commission européenne : [https://ec.europa.eu/finance/docs/policy/190618-climate-related-information-reporting-guidelines\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/finance/docs/policy/190618-climate-related-information-reporting-guidelines_en.pdf)

## 6.2.2 Nos engagements

Le groupe Crédit Mutuel s'est engagé avec l'ensemble de ses entités dans plusieurs initiatives d'atténuation et d'adaptation au changement climatique :

- Il est signataire du Global Compact des Nations Unies depuis 2003. En 2020, le groupe Crédit Mutuel a atteint le niveau avancé et, depuis 2018, il partage également sa contribution aux Objectifs de développement durable (ODD) adoptés en 2015 par les Nations Unies ;
- Il est également signataire des Principes de la banque responsable (PRB), une initiative issue du programme des Nations unies pour la finance durable (UNEP-FI), dont les principes visent à aligner la stratégie des entreprises sur les ODD, à orienter leurs activités vers une finance plus inclusive et une économie durable, et à s'engager à être transparentes sur leurs impacts positifs et négatifs sur les personnes et la planète ;
- Le groupe Crédit Mutuel a été la première banque coopérative française à s'engager dans la *Net-Zero Banking Alliance* en mai 2021. Le groupe se fixera donc une trajectoire climatique d'ici novembre 2022. Conscient de l'importance de fixer et de publier des objectifs intermédiaires et de long terme pour respecter les objectifs de l'Accord de Paris, il entend les fonder sur des scénarios de décarbonation basés sur la science du climat.

Ces engagements (présentés parmi les autres engagements du groupe en partie III, page 14) et l'ensemble des actions qui en découlent sont consolidés au sein du plan d'actions consolidé présenté dans la partie IV du présent document (page 16). Elle est basée sur les trois piliers ci-dessous, est au service de la réussite de tous les engagements régionaux et nationaux :

- **DURABILITÉ** - Asseoir notre démarche dans la durée ;
- **REPORTING** - Développer des outils de mesure pertinents et tangibles ;
- **CLIMAT** - Aligner nos activités avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris.

**Par ailleurs, à leur propre initiative, plusieurs entités du groupe Crédit Mutuel se sont engagées à :**

- Se désengager du charbon au plus tard en 2030, tant dans les pays de l'OCDE que dans les pays hors OCDE et à appliquer des critères au financement des hydrocarbures. C'est le cas de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (politiques sectorielles dédiées)<sup>13</sup> et de Crédit Mutuel Arkéa<sup>14</sup> ;

- Se doter de politiques sectorielles sur des secteurs sensibles :
  - Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose de politiques sectorielles sur la mobilité, le secteur minier, les énergies nucléaires civiles, la défense et sécurité, et l'agriculture (2022)<sup>15</sup> ;
  - Crédit Mutuel Arkéa a adopté une politique agricole et viticole<sup>16</sup> ;
- Soutenir les particuliers, les professionnels et les entreprises dans leurs transitions vers une économie sobre en carbone.

**Enfin, les groupes régionaux ont également des engagements spécifiques qui relèvent de leur propre périmètre, par exemple :**

- Le CIC, filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est signataire des *Poséidon Principles* et se fixe donc l'objectif d'être en dessous de la courbe de l'*International Maritime Organization* (IMO) dès 2025, dans le cadre de sa politique transport maritime qui exclut le financement de tous bateaux transportant du pétrole et dédiés au transport de gaz non conventionnel ;
- Le Crédit Mutuel Arkéa a publié un rapport TCFD (*Task Force on Climate-related Financial Disclosures*) en 2021 ;

**Ces engagements spécifiques s'inscrivent dans le cadre plus large des plans stratégiques propres de chacune des entités du groupe. A titre d'illustration, la stratégie climat 2020/2024<sup>17</sup> du Crédit Mutuel Arkéa repose sur deux axes de déploiement :**

- d'une part, le renforcement de l'engagement au service du climat vis-à-vis des entreprises et des territoires, et ;
- d'autre part, l'intégration du climat comme facteur de performance et de risque dans la gestion de ses activités.

Le plan stratégique révisé<sup>18</sup> de Crédit Mutuel Alliance Fédérale 2019-2023, « plus vite, plus loin ! » fixe quant à lui notamment un objectif de réduction de son empreinte carbone de 30 %, et la prise en compte des enjeux environnementaux dans l'exercice de ses métiers constitue un des axes majeurs de sa politique de développement durable.

### Engagement pour la neutralité carbone : signature de la *Net Zero Banking Alliance* en 2021

Le groupe Crédit Mutuel a signé le 25 mai l'engagement de la *Net Zero Banking Alliance*, s'engageant ainsi à fixer une première série d'objectifs climatiques avant fin 2022 et à publier annuellement les émissions de gaz à effet de serre de son portefeuille. L'alliance NZBA fait partie de la *Glasgow Financial Alliance for Net Zero* (GFANZ) et de *Race to Zero*, campagne soutenue par l'ONU. Elle permettra au secteur financier d'atteindre un objectif de neutralité carbone en 2050, en respectant un cadre méthodologique solide et harmonisé.

Cette démarche est pilotée dans le respect des quatre lignes directrices de l'Alliance, aussi le groupe Crédit Mutuel s'engage à :

- établir et publier des objectifs intermédiaires (2030) et à long terme (2050) pour se conformer aux objectifs de l'Accord de Paris ;
- établir un point de départ puis mesurer et déclarer annuellement le profil d'émissions des portefeuilles de prêts et d'investissement ;
- fonder ses objectifs sur des scénarios de décarbonation basés sur les sciences climatiques ;
- revoir régulièrement les mesures et objectifs et en assurer la cohérence avec l'état actuel des connaissances scientifiques.

Le Comité de pilotage RSE et risque climatique a pour rôle le pilotage du déploiement opérationnel de cet engagement, en en validant les travaux et étapes clés menés en co-construction avec les acteurs concernés au sein des groupes régionaux.

L'engagement du groupe Crédit Mutuel se traduit également par une participation active aux travaux de l'Alliance, et sa représentation au sein des groupes de travail sur les trajectoires sectorielles et de soutien à l'implémentation de l'engagement au sein des banques participantes.

### Autres facteurs environnementaux

Le groupe Crédit Mutuel est conscient qu'il a un rôle majeur à jouer en matière environnementale au-delà des seuls enjeux climatiques. En revanche, compte-tenu des attentes des parties prenantes, des exigences réglementaires et prudentielles et des travaux majeurs qui en découlent en matière de gestion des risques climatiques, la prise en compte d'autres facteurs environnementaux dans les ambitions et stratégies du groupe en est à ses prémices. Des travaux plus approfondis seront déployés en capitalisant sur les travaux réalisés en matière de risques climatiques.

À ce stade, le groupe Crédit Mutuel réalise une veille active en matière de protection du capital naturel et de la biodiversité et contribuera activement à un groupe de travail de la Fédération bancaire française dont l'objectif principal est le suivi de l'actualité juridique, scientifique et réglementaire sur le sujet de la biodiversité et ses enjeux pour le secteur financier. Il encourage également les initiatives de ses groupes régionaux en la matière (signature du *Finance for Biodiversity Pledge* par le Crédit Mutuel Arkéa (ainsi que Federal Finance Gestion et Schelcher Prince Gestion) et le Crédit Mutuel Asset Management, prise en compte de ce sujet au sein de la politique sectorielle agricole de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de la politique agricole et viticole de Crédit Mutuel Arkéa).

### Crédit Mutuel Océan : semer la biodiversité et capter le CO2

**En 2021, le Crédit Mutuel Océan est devenu ambassadeur du fonds de dotation « Ohé La Terre ». Ce fonds soutient des projets en faveur de la biodiversité, l'agroforesterie et de l'environnement dans les agrosystèmes.**

**Il a pour ambition de « semer la biodiversité » dans les territoires ruraux en collaboration avec les acteurs clés que sont notamment les agriculteurs.**

**En 2021, les 2 000 ha de couverts mellifères semés ont offert de nouveaux espaces pour de nombreux insectes pollinisateurs et auxiliaires mais aussi permis le captage et le stockage de près de 850 tonnes de CO2 sur une période de 2 mois.**

13. <https://www.bfcm.creditmutuel.fr/fr/rsm/politiques-sectorielles/index.html>

14. [https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/upload/docs/application/pdf/2021-12/politique\\_charbon\\_dec2021.pdf](https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/upload/docs/application/pdf/2021-12/politique_charbon_dec2021.pdf)  
[https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/upload/docs/application/pdf/2021-11/politique\\_petrole\\_et\\_gaz\\_2021.pdf](https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/upload/docs/application/pdf/2021-11/politique_petrole_et_gaz_2021.pdf)

15. <https://www.bfcm.creditmutuel.fr/fr/rsm/politiques-sectorielles/index.html>

16. [https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/upload/docs/application/pdf/2022-02/202202\\_politique\\_agriviti.pdf](https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/upload/docs/application/pdf/2022-02/202202_politique_agriviti.pdf)

17. [https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/upload/docs/application/pdf/2021-04/strategie\\_climat\\_avril2021\\_1\\_1.pdf](https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/upload/docs/application/pdf/2021-04/strategie_climat_avril2021_1_1.pdf)

18. Plan Stratégique ensemble#nouveau-monde | Crédit Mutuel Alliance Fédérale : <https://www.creditmutuelalliancefederale.fr/fr/qui-sommes-nous/plan-strategie-ensemble-nouveau-monde.html>

**6.3 Gestion des risques climatiques et liés à l'environnement**

La gestion des risques climatiques et liés à l'environnement du groupe Crédit Mutuel repose sur deux piliers : d'une part, l'évaluation de la vulnérabilité du groupe à ces risques, via des outils d'analyse en développement continu, et d'autre part leur intégration dans le cadre usuel de gestion des risques.

**6.3.1 Évaluation des risques climatiques**

**6.3.1.1 Participation aux exercices de stress test de place et principaux résultats**

L'élargissement des exercices réglementaires de stress tests aux risques climatiques contribue à une meilleure compréhension et prise en compte des risques climatiques au sein du groupe. Cela permet de mieux identifier et de quantifier la contribution des portefeuilles de crédits et d'actifs le cas échéant ainsi que leur vulnérabilité face aux effets du changement climatique.

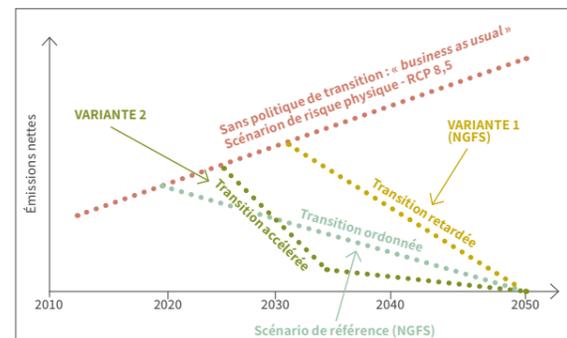
**6.3.1.1.1 Exercice mené par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)**

Entre octobre 2020 et mars 2021, le groupe Crédit Mutuel a participé à l'exercice de stress climatique conduit par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Les objectifs de cet exercice étaient de sensibiliser les établissements financiers au risque climatique et de mesurer la vulnérabilité et les coûts induits par le

non-respect de l'Accord de Paris. Les exercices de stress test apparaissent en effet comme un outil clé pour évaluer la résilience du groupe vis-à-vis de différents scénarios climatiques. Cet exercice pilote, conduit par l'ACPR, s'est limité à l'analyse du risque de transition pour les établissements bancaires.

Sur la base de trois scénarios de transition (ordonnée, retardée et avancée), le Crédit Mutuel a ainsi formulé des hypothèses d'évolution de son bilan, par pas de cinq ans, à l'horizon 2050. Sur la base de ces projections, des modèles ont été développés pour identifier les secteurs d'activité les plus vulnérables aux chocs climatiques, et pour lesquels les impacts en risque (provisions) pourraient être significatifs pour la banque.

**TRAJECTOIRES D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE SELON LES DIFFÉRENTS SCÉNARIOS**



Cet exercice inédit par l'horizon de temps concerné (2020 à 2050) a mobilisé des compétences transverses dans la banque pour répondre (équipes risques, RSE, statistiques, marchés). Il a été coordonné par le groupe de travail « Scénarios et métriques », s'inscrivant dans la gouvernance du risque climatique du groupe et dans sa feuille de route. Il a également permis aux équipes du groupe de s'approprier les scénarios de la Stratégie Nationale Bas Carbone pour déterminer les secteurs les plus vulnérables au risque de transition, en intégrant dans les projections les politiques sectorielles volontaires existantes au sein du Crédit Mutuel.

**Après un travail de projection du bilan du groupe, qui s'est avéré quasiment identique en 2050, il apparaît que les quatre secteurs les plus exposés au risque de transition sont les suivants pour le portefeuille du groupe Crédit Mutuel :**

- Agriculture ;
- Agroalimentaire ;
- Énergie ;
- Transport terrestre.

Une progression des probabilités de défaut a été observée dans les secteurs sensibles, ainsi qu'une progression du coût du risque plus marquée dans le cadre d'une transition accélérée. Ces secteurs sont en effet soumis à une augmentation des risques et une consommation de provisions plus marquée.

Les résultats ont validé pour le Crédit Mutuel les hypothèses de l'urgence de l'engagement climatique. En effet, la

transition ordonnée présente un coût plus élevé à court terme, avec une augmentation de la probabilité de défaut et donc du coût du risque (coût de l'adaptation de nos clients à la transition durant la période 2020-2030). Mais à long terme, elle se révèle le choix le plus judicieux du fait de l'augmentation très importante du coût du risque pour les scénarios retardés et accélérés à partir de 2030. Les provisions à allouer peuvent donc de fait augmenter de façon conséquente, comme le montre le tableau ci-dessous :

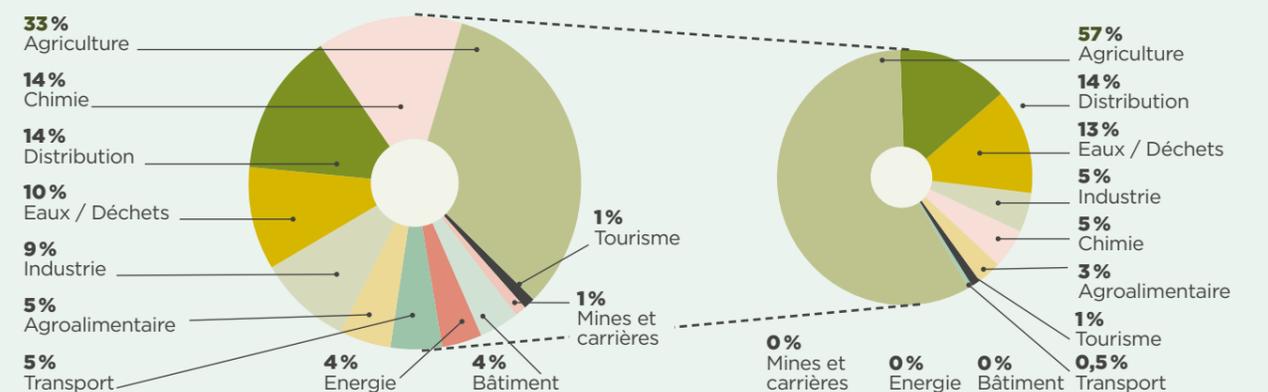
TYPE DE TRANSITION	VARIATION ENCOURS HORIZON 2050	VARIATION PROVISIONS HORIZON 2050
ORDONNÉE	+ 30,9 %	+ 37 %
RETARDÉE	+ 27 % ⚠	+ 41,1 % ⚠
ACCÉLÉRÉE	+ 23,1 % ⚠	+ 45,7 % ⚠

Le Crédit Mutuel a présenté ces résultats à sa gouvernance et aux salariés lors d'un webinar organisé en présence de l'ACPR.

**RÉPARTITION DES ENCOURS DE CRÉDIT EN 2020 (quasi identique au 1<sup>er</sup> tour en 2050)**



**POIDS DES ÉMISSIONS ASSOCIÉES AUX SECTEURS FINANCÉS PAR LE CRÉDIT BANCAIRE EN 2020**



**Émissions associées aux secteurs financés par le crédit bancaire en 2050 : Réduction de 75 %, selon scénario SNBC, de l'émission totale, mais forte sensibilité de certains portefeuilles.**

### 6.3.1.1.2 Exercice mené par la Banque centrale européenne (BCE)

Le groupe Crédit Mutuel a également travaillé en 2021 via son groupe de travail « Scénarios et métriques » à la préparation d'un stress test climatique mené par la Banque centrale européenne (BCE) en 2022. Ce stress test, composé de trois modules, mobilise des expertises variées et propose un cadre d'évaluation de la vulnérabilité et de la gestion des risques climatiques physique et de transition.

Le premier module contient un questionnaire qualitatif visant à évaluer la maturité des dispositifs de gestion des risques du groupe. Dans le second module, les institutions financières doivent analyser leur portefeuille au travers de deux métriques pour caractériser le risque lié au climat. Ces métriques représenteront un proxy pour estimer la sensibilité du portefeuille des banques face au risque de transition et leur exposition à des industries fortement émettrices de carbone. L'exercice du troisième module s'articule en deux parties :

- la première partie consiste à dresser, pour chaque scénario, un état des lieux au 31 décembre 2021 de l'exposition du groupe face aux risques de crédit et de marché ;
- la seconde partie sera consacrée aux projections des impacts sur les portefeuilles concernés.

Les premiers travaux réalisés dès 2021 par le groupe de travail pluridisciplinaire en charge de ce dossier alimentent d'ores et déjà les plans d'actions en cours, que ce soit sur la gouvernance des risques climatiques, la collecte de données climatiques sur les clients ou encore les stratégies des groupes régionaux de projection sectorielles selon différents types de scénario. Cet exercice devrait donc permettre au groupe Crédit Mutuel d'appréhender encore plus finement l'exposition de ses portefeuilles à ces risques, et ainsi d'évaluer plus précisément sa résilience face à différents scénarios de transition.

### L'intégration des risques climatiques et environnementaux dans le cadre d'appétence aux risques

Les risques climatiques et liés à l'environnement ont été intégrés en 2021 au cadre d'appétence aux risques du groupe Crédit Mutuel, qui s'assure ainsi d'intégrer pleinement ces risques dans le développement de ses activités, en incluant une vision long terme. Cela se traduit par :

- la mise en place d'outils permettant l'identification, la mesure et le suivi de ces risques, aussi bien physiques que de transition. Les risques climatiques, ainsi que leurs mécanismes de transmission aux autres risques (notamment crédit), sont intégrés au dispositif de gestion des risques du groupe ;

- la volonté d'accompagner les clients dans leur transition écologique et sociale, notamment lors de l'octroi de crédits, tout en prenant en compte les impacts financiers induits ;
- la mise en place de mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

### 6.3.2 Intégration des risques climatiques dans la gestion des risques

#### 6.3.2.1 Veille favorisant la compréhension et l'appropriation de l'incidence, à court, moyen et long terme, des risques liés au climat et à l'environnement sur notre environnement économique

Le Crédit Mutuel réalise une veille réglementaire, prudentielle et concurrentielle permanente en matière de finance durable et d'enjeux climatiques. Il construit et adapte ses plans d'action en la matière en tenant compte de celle-ci, notamment des attentes de la Banque centrale européenne, l'Autorité bancaire européenne et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Le groupe Crédit Mutuel est également attentif tant à l'actualité juridique qu'à l'actualité judiciaire sur les sujets liés au climat et à l'environnement, tout en étant à l'écoute des préoccupations de ses parties prenantes. La veille réglementaire et prudentielle est complétée par un suivi de la jurisprudence émergente résultant d'un phénomène croissant de justice climatique qui se traduit notamment par des actions en justice menées par des associations et collectifs citoyens contre des États ou entreprises.

Ces processus de veille et l'alimentation des travaux d'évaluation des risques climatiques pour le groupe, mènent à leur intégration de fait dans tous les outils de gestion des risques.

#### 6.3.2.2 Intégration des risques climatiques dans le pilotage global des risques

Le Comité de pilotage RSE et risques climatiques et le GT Bâle 3 ont validé en 2021 la formalisation de la prise en compte des enjeux climatiques et environnementaux dans le cadre d'appétence aux risques national. Dès mars 2021, les travaux d'évaluation de niveau des risques ont également permis d'intégrer les risques climatiques (risque physique et risque de transition) à la cartographie nationale des risques. Les risques climatiques et liés à l'environnement ont également été intégrés au processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne (ICAAP) et au rapport annuel de contrôle interne (RACI).

La gestion des risques liés au climat et à l'environnement est intégrée au système de gestion des risques du groupe Crédit Mutuel au niveau national et au niveau des groupes

régionaux. Le dispositif est progressivement alimenté par les avancées dans les méthodologies d'analyse des facteurs de risques climatiques et d'interactions avec les risques traditionnels. C'est notamment le cas de la cartographie nationale des risques, alimentée par des métriques de suivi des risques de transition et des risques physiques. Ces travaux ont mené à la production d'un tableau de bord sur les risques climatiques, présenté au GT Bâle 3 et au comité des risques du groupe dès début 2022 (présenté en partie 6.4, page 31).

Au-delà de leur intégration en tant que tel dans sa cartographie nationale, le groupe Crédit Mutuel considère que les risques physiques et de transition constituent des facteurs déterminants des risques existants, notamment du risque de crédit, du risque opérationnel, du risque de marché et du risque de liquidité, ainsi que de plusieurs catégories de risques et de sous-catégories de catégories de risques existantes.

Afin d'évaluer plus finement ces mécanismes d'incidence et leur matérialisation dans le temps, le comité de pilotage RSE et risques climatiques a validé pour 2022 le lancement de travaux de production d'une matrice de matérialité. Cet outil permettra notamment au groupe d'avoir une vision holistique et documentée de l'incidence des risques liés au climat et à l'environnement sur les catégories de risques existantes.

#### 6.3.2.3 Impact des risques climatiques sur les catégories de risques existantes

Au niveau national, l'intégration de l'impact des risques climatiques dans les catégories de risques classiques se traduit par exemple par :

##### - Côté crédits :

- la participation aux exercices de stress tests climatiques de Place (ACPR, EBA, BCE), présentée précédemment en partie 6.3 (page 27),
- la coordination du déploiement des guidelines de l'EBA en matière d'octroi et de suivi des prêts, intégrant des critères ESG (environnementaux, sociétaux et de gouvernance). En effet, dans ces lignes directrices, l'EBA met un accent fort sur l'intégration des facteurs ESG lors du processus d'octroi et de suivi de prêts, tant en matière d'analyse de l'emprunteur, du projet à financer que de la contractualisation et du suivi. Ces dispositifs opérationnels d'octroi/de suivi des prêts et de relations clients sont gérés au niveau des groupes régionaux et détaillés dans leurs propres publications RSE (consultables ici),
- des politiques sectorielles et des grilles d'évaluation de la performance ESG des clients déployés au sein des groupes régionaux :

- sur le secteur du charbon<sup>19</sup>, deux groupes régionaux sont concernés et ont pris des engagements. S'étant engagé pour une sortie du financement du charbon d'ici 2030, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a élaboré une politique sectorielle, en vertu de laquelle il s'engage à supprimer les financements des énergies charbon d'ici 2030. C'est également le cas du Crédit Mutuel Arkéa qui s'engage dans une sortie du charbon d'ici 2027 sur le périmètre monde et a renforcé en 2021 son cadre de financement et d'investissement aux entreprises dont l'activité est liée au charbon (extraction et production d'énergie),

- sur le secteur des hydrocarbures, les entités concernées ont défini des critères de sélection des financements<sup>20</sup>. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a stoppé en 2021 le financement de tout nouveau projet d'exploration, de production et d'infrastructure dans le pétrole et le gaz. Il a également exclu de tout financement les clients qui tirent une partie non négligeable de leurs revenus de l'exploration ou de la production des sources d'hydrocarbures non conventionnels. Le Crédit Mutuel Arkéa s'est engagé à une sortie des énergies fossiles non conventionnelles d'ici fin 2030 et s'interdit, selon des seuils très précis, les financements et les investissements dans les entreprises et projets du secteur du pétrole et du gaz dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

- Crédit Mutuel Alliance Fédérale a également défini des politiques sectorielles pour les secteurs suivants<sup>21</sup> :

- Secteur minier (hors charbon),
- Energies nucléaires civiles,
- Défense et Sécurité,
- Mobilité,
- Agriculture,
- la collecte d'informations sur la performance ESG des clients (via des collectes dédiées, des data providers et/ou des proxys), ayant vocation à évaluer le processus d'octroi et de suivi des risques.

##### - Côté risques opérationnels :

- l'évaluation du risque opérationnel s'appuie sur la classification bâloise des lignes de métier et des types d'événements de pertes. Elle inclut, pour l'évaluation du risque potentiel, l'utilisation de données internes, de données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement économique et les systèmes de contrôle interne. Le référentiel des risques du groupe intègre des types de risques dédiés aux événements climatiques extrêmes ou chroniques. Un processus centralisé de collecte des données de pertes internes est en place. Il permet d'enregistrer toute perte financière en lien avec un événement climatique dès que la perte dépasse 1 000 €, et de suivre les expositions des bâtiments du groupe (partie 6.2, page 21),

19. <https://www.bfcm.creditmutuel.fr/fr/rsm/politiques-sectorielles/index.html>

[https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/upload/docs/application/pdf/2021-12/politique\\_charbon\\_dec2021.pdf](https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/upload/docs/application/pdf/2021-12/politique_charbon_dec2021.pdf)

[https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/upload/docs/application/pdf/2021-11/politique\\_petrole\\_et\\_gaz\\_2021.pdf](https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/upload/docs/application/pdf/2021-11/politique_petrole_et_gaz_2021.pdf)

20. [https://www.bfcm.creditmutuel.fr/partage/fr/CC/telechargements/communiqués-de-presse/BFCM/2021/2021-10-26\\_CP\\_Engagement-hydrocarbure.pdf](https://www.bfcm.creditmutuel.fr/partage/fr/CC/telechargements/communiqués-de-presse/BFCM/2021/2021-10-26_CP_Engagement-hydrocarbure.pdf)

[https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/upload/docs/application/pdf/2021-11/politique\\_petrole\\_et\\_gaz\\_2021.pdf](https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/upload/docs/application/pdf/2021-11/politique_petrole_et_gaz_2021.pdf)

21. <https://www.bfcm.creditmutuel.fr/fr/rsm/politiques-sectorielles/index.html>

- le dispositif de mesure et de maîtrise des risques opérationnels s'appuie aussi sur des cartographies de risques réalisées en étroite relation avec les Directions fonctionnelles et les dispositifs de gestion quotidiens des risques. Le corpus de cartographies couvre l'ensemble des activités bancaires du groupe. Chaque cartographie développe une analyse de risque spécifique au risque climatique pouvant impacter son activité. En particulier, l'exposition de chaque bâtiment du groupe au risque climatique est mesurée. L'identification de risques de gravité aboutit à la création de scénarios. Deux scénarios couvrent des risques liés aux événements climatiques et contribuent au calcul de l'exigence de fonds propres au titre du Risque opérationnel,
- une cartographie dédiée aux risques opérationnels liés au changement climatique analyse les risques physiques à travers les dommages causés par les phénomènes météorologiques et climatiques sur les actifs de la banque (risques directs) et sur les activités de la banque (risques indirects). Elle intègre également l'étude des risques de transition émergents. Les impacts de ces risques se réduisent entre autres par l'existence de plans d'urgence et de poursuite d'activité (PUPA) testés régulièrement. Des reportings spécifiques à destination des dirigeants permettent de mesurer l'évolution de la sinistralité avérée et des risques potentiels, et de suivre la mise en œuvre des PUPA.

**– Côté risque de liquidité :**

- à des fins de mesure de l'impact des risques climatiques sur le risque de liquidité, des travaux ont été lancés visant à identifier si des risques significatifs liés au climat et à l'environnement pourraient entraîner des sorties nettes de trésorerie ou une diminution de la valeur des coussins de liquidité et, le cas échéant, les inclure dans le cadre de gestion des risques associés. Le groupe Crédit Mutuel a fait le choix de mener ces travaux distinguant et évaluant l'impact potentiel des risques physiques et des risques de transition,
- afin d'évaluer l'incidence du risque physique sur les risques de liquidité observés, le groupe Crédit Mutuel a réalisé de premières analyses visant à objectiver un lien ou à contrario une absence de lien entre d'une part les catastrophes naturelles survenues ces dix dernières années et d'autre part les crises de liquidité, matérialisées par d'importants retraits de dépôts. Les premières analyses ont montré l'absence de lien entre les retraits clientèle et la survenance de catastrophes naturelles.
- Enfin, afin d'évaluer l'incidence du risque de transition sur les risques de liquidité, le Crédit Mutuel a souhaité porter une attention particulière à la performance ESG des émetteurs dont il détient les titres. Pour ce faire, il étudie l'opportunité d'une ventilation de son portefeuille par critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

**6.4 Indicateurs et objectifs**

L'adhésion du groupe à la *Net Zero Banking Alliance* implique un alignement en matière de température compatible avec la limitation du réchauffement climatique à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels, conformément à l'objectif le plus ambitieux de l'Accord de Paris et aux engagements de l'Union Européenne (Pacte Vert). Pour atteindre ces objectifs, le groupe Crédit Mutuel suit un certain nombre d'indicateurs et expérimente plusieurs méthodes, présentés ci-dessous.

**6.4.1 Résilience du groupe face au changement climatique : mesure de l'empreinte carbone des financements et trajectoire d'alignement**

Afin d'évaluer sa résilience face à différents scénarios climatiques, le groupe Crédit Mutuel réalise des tests de différents cadres méthodologiques, tant pour la mesure de son empreinte carbone que de l'alignement de sa trajectoire. Ce travail s'inscrit dans la continuité des exercices de stress test de place et des travaux d'appropriation des scénarios climatiques associés.

**6.4.1.1 Test de méthodologies externes**

En 2021, afin d'évaluer l'alignement de sa trajectoire aux objectifs climatiques, le groupe Crédit Mutuel a travaillé sur la méthodologie PACTA COP (*Paris agreement capital transition assessment*). Cette méthodologie développée par le *think tank 2 Degrees Investing Initiative* (2DII) et soutenue par les Principes pour l'investissement responsable (PRI), vise à fournir une analyse de l'alignement sur l'Accord de Paris, des portefeuilles de crédit sur les secteurs les plus émissifs en carbone.

Le groupe Crédit Mutuel a également procédé en 2021 dans le cadre de travaux de place à une quantification des émissions de gaz à effet de serre associée à ses portefeuilles de financement. La méthodologie SAFE (anciennement P9XCA), développée à l'initiative du Crédit agricole CIB par la chaire Développement durable de l'université Paris-Dauphine a pour objectif de fournir une cartographie et une estimation en ordre de grandeur des émissions financées et les investissements pour compte propre des secteurs d'activité économique au bilan des acteurs financiers, par secteur et par zone géographique.

Les résultats de ces deux exercices ont permis, par leurs limites et leurs apports, de démontrer la nécessité de travailler sur des méthodologies en cohérence et couvrant notre modèle d'affaires. Les travaux en cours au sein de la FBF sur le sujet devraient permettre au groupe Crédit Mutuel d'aboutir sur ce sujet.

**6.4.1.2 Méthodologie interne**

Crédit Mutuel Alliance Fédérale mesure quant à lui depuis 2019 l'empreinte carbone de son portefeuille de crédit corporate<sup>22</sup>. Cet indicateur permet d'évaluer la quantité de carbone que l'entreprise génère au prorata de la contribution de la banque ramenée au montant des crédits que la banque lui octroie. Il fait partie des métriques de la cartographie nationale des risques.

**Empreinte carbone du portefeuille de crédit corporate**

EN TONNES DE CO <sub>2</sub> /M€ PRÊTÉS	2021	2020	VARIATION 2020- 2021
CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE	251,3	256,6	- 2,07 %

Au global, l'empreinte carbone du portefeuille de crédit corporate de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est en baisse de 27,9 % par rapport à 2018.

**6.4.1.3 Travaux de Place**

Le Crédit Mutuel contribue activement aux travaux de la Fédération bancaire française (FBF) visant à recenser et analyser les méthodologies d'évaluation carbone des portefeuilles de financement et d'investissement, ainsi que les méthodologies pour la mesure de l'alignement des portefeuilles sur une trajectoire climatique, en capitalisant sur les travaux réalisés par les différents établissements membres de la commission Climat de la FBF.

**6.4.2 Indicateurs de suivi et de pilotage des risques climatiques**

Afin de respecter l'Accord de Paris sur le Climat et aligner ses activités sur une trajectoire de neutralité carbone d'ici à 2050, le groupe Crédit Mutuel et ses groupes régionaux déploient des dispositifs de mesure et de suivi des risques climatiques, via la mise en place d'indicateurs de suivi et de pilotage. Ces indicateurs, choisis pour prendre en compte la double matérialité des enjeux climatiques et environnementaux, sont en évolution, dans une démarche d'amélioration continue et en accord avec les attentes réglementaires et ses engagements (évaluation des risques climatiques sur les portefeuilles, analyse de l'alignement, trajectoire...).

La mise en place d'un tableau de bord à destination des membres du GT Bâle 3 et du Comité des risques visant à suivre les risques climatiques permet au groupe Crédit Mutuel d'en garantir une gestion efficace et transparente jusqu'au plus hauts niveaux de sa gouvernance. Celui-ci prend en compte les indicateurs suivants :

**– Pour le risque de transition :**

- *Green Asset Ratio* d'éligibilité,
- Part des encours dans des secteurs identifiés comme sensibles<sup>23</sup> par l'ACPR sur le total des encours,

- Evolution des expositions charbon et hydrocarbures (selon politiques sectorielles) ;
- Pour le risque physique :**
- Evénements naturels localisés et majeurs recensés liés à un événement naturel (exposition et sinistralité, périmètre risques opérationnels).

**6.4.3 Accompagnement de la transition énergétique et écologiques des clients**

**6.4.3.1 Financement de la transition énergétique et écologique**

Le groupe Crédit Mutuel soutient le développement de la transition énergétique et écologique, au travers de prêts dédiés. Avec un total d'encours de 28 123 millions d'euros, le groupe Crédit Mutuel réaffirme sa volonté de s'engager au plus près des territoires, en faveur des professionnels, des agriculteurs et des particuliers pour les accompagner dans la transition écologique et énergétique, via des financements structurés d'une part, et une activité historique de financement de la transition énergétique en banque de détail.

**6.4.3.1.1 Financements structurés**

En 2021, Crédit Mutuel Alliance Fédérale, via le département Financement de Projets du CIC a financé 31 projets dont 18 dans les énergies renouvelables :

- 6 projets de parcs éoliens onshore, totalisant près de 1 097 MW (cinq projets en France, un au États-Unis) ;
- 2 projets de parcs éoliens offshore en Europe représentant près de 1 650 MW ;
- 1 projet de biomasse représentant près de 100 MW (localisé en France) ;
- 1 projet de géothermie représentant près de 135 MW (localisé aux États-Unis) ;
- 8 projets solaires totalisant près de 495 MW selon les données disponibles (7 projets en France, 1 projet aux États-Unis).

Les autorisations cumulées des projets énergies renouvelables fin décembre 2021 atteignent 2,1 milliards d'euros, soit une augmentation de 15 % par rapport à fin 2020. Hors sous-participations, les autorisations cumulées des projets énergies renouvelables à fin décembre 2021 s'élèvent à 2 milliards d'euros en hausse de 10 % par rapport à fin 2020. Tous les projets financés répondent strictement aux normes environnementales du pays d'implantation.

**6.4.3.1.2 Banque de détail**

Le groupe Crédit Mutuel finance aussi auprès des particuliers, professionnels et PME les projets de maîtrise de l'énergie, dont la rénovation thermique des bâtiments et la mobilité bas carbone. Cette activité représente à fin 2021 un encours de **26 023 millions d'euros**.

22. Périmètre : entreprises hors retail et SCI et hors-bilan.

23. Codes NACE concernés : (A01) Culture et production animale, chasse et services annexes ; (B) Industries extractives ; (C19) Cokéfaction et raffinage ; (C20) Industrie chimique ; (C23) Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques ; (C24) Métallurgie ; (E37-39) Collecte et traitement des eaux usées, collecte, traitement et élimination des déchets, dépollution et autres services de gestion des déchets.

## FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

(EN MILLIONS D'EUROS)

	2021	2020
<b>Financement de la transition énergétique (Encours énergies renouvelables + prêts rénovation énergétique des bâtiments + équipements écologiques des professionnels et agriculteurs + financement des véhicules verts)</b>	<b>28 123</b>	<b>23 466</b>
Montant des financements structurés consacrés aux énergies renouvelables <sup>1</sup>	2 100	1 800
Encours des prêts accordés aux professionnels et agriculteurs énergie renouvelable <sup>1</sup>	165	177 <sup>2</sup>
Prêts destinés au financement des logements neufs et respectant la norme RT 2012	24 906	20 961
Encours d'éco-prêts à taux zéro accordés dans l'année	604	528
Encours prêts véhicules propres	287	NC
Encours prêts transition énergétique	61	NC
Encours livret de développement durable et solidaire	20 249	18 996

1. Hors Crédit Mutuel Arkéa.

2. Donnée corrigée.

### 6.4.3.2 Taxonomie verte

La taxonomie de l'Union Européenne constitue un ensemble de critères de développement durable destiné aux entreprises, aux investisseurs et aux gouvernements. Elle identifie les activités économiques qui peuvent être considérées comme durables ou éco-responsables. Elle permet ainsi aux acteurs de la finance et aux entreprises d'avoir un langage commun et faciliter les investissements et les financements durables.

#### Méthodologie

Le groupe Crédit Mutuel s'est organisé en 2021 afin d'identifier la part de ses actifs éligibles aux deux premiers objectifs de la Taxonomie Européenne dans son portefeuille de clients. Conformément à la réglementation, seuls les actifs éligibles à deux objectifs environnementaux ont été pris en compte pour cette première publication réglementaire (atténuation et adaptation au changement climatique).

Après étude des textes réglementaires, des travaux internes coordonnés par la Confédération Nationale ont eu lieu afin de se mettre en ordre de marche pour renseigner les informations relatives à la taxonomie verte selon le format attendu au sein de la DPEF à compter de 2024<sup>24</sup>.

**Compte-tenu de l'enjeu stratégique de ce dossier, des ateliers dédiés pluridisciplinaires ont ainsi été**

**menés en 2021 pendant plusieurs mois, avec comme objectifs :**

- l'appropriation des textes et de la méthodologie de calcul ;
- la définition de règles de gestion communes entre les groupes régionaux ;
- la détermination de l'éligibilité de codes d'activité internes à l'entreprise ;
- une analyse d'écarts sur les données existantes versus celles manquantes, par exemple concernant l'identification du code NACE par contrepartie NFRD (afin de déterminer l'éligibilité de la contrepartie) ;
- le calcul des ratios (numérateur et dénominateur) sur la base des données 2021.

Les travaux se poursuivront en 2022 pour affiner la collecte des données et en améliorer la qualité, intégrer les 4 autres objectifs environnementaux et identifier l'alignement des activités financées sur le règlement taxonomie.

#### Premiers résultats

**Le groupe Crédit Mutuel fait le choix de publier en 2021 deux ratios concernant l'éligibilité des activités économiques :**

- l'un sur une base dite obligatoire, qui n'inclue que les expositions sur les ménages ;

- l'autre sur base volontaire, incluant en plus des expositions sur les ménages, les expositions sur les entreprises financières et non financières ;

Le détail des calculs est présenté dans la note méthodologique en page 57 du présent document.

## RATIOS RÉGLEMENTAIRES RELATIFS À LA TAXONOMIE EUROPÉENNE

	BASE VOLONTAIRE	BASE OBLIGATOIRE
Part, dans le total des actifs couverts, d'expositions sur des activités économiques non éligibles à la taxonomie	28,3 %	31,3 %
Part, dans le total des actifs couverts, d'expositions sur des activités économiques éligibles à la taxonomie	34,0 %	30,9 %
Part, dans l'actif total, des expositions sur des administrations centrales, des banques centrales, des émetteurs supranationaux	19,4 %	19,4 %
Part, dans l'actif total, des produits dérivés	0,2 %	0,2 %
Part, dans l'actif total, des expositions sur des entreprises qui ne sont pas tenues de publier des informations non financières en vertu de l'article 19 bis ou de l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE	24,4 %	24,4 %
Part, dans l'actif total, du portefeuille de négociation	1,9 %	1,9 %
Part, dans l'actif total des prêts interbancaires à vue	0,6 %	0,6 %

### 6.4.3.3 Autres chantiers

Afin d'accompagner la transition de ses clients et de bien appréhender leur contribution aux objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et aux enjeux RSE, le groupe Crédit Mutuel travaille également à la collecte d'informations complémentaires sur leur performance ESG et climatique. Pour ce faire, un suivi des notations extra-financières octroyées aux clients *corporate* par les agences de notation est notamment organisé et piloté par certains groupes régionaux.

D'autre part, des travaux sont menés pour affiner le *reporting* sur les diagnostics de performance énergétique attribués aux biens immobiliers financés et détenus en garantie. Le diagnostic de performance énergétique (DPE) renseigne sur la performance énergétique d'un logement ou d'un bâtiment, en évaluant sa consommation d'énergie et son impact en termes d'émissions de gaz à effet de serre. Cet indicateur en cours de construction est un enjeu majeur au vu de l'exposition du groupe et des objectifs de transition du secteur de l'immobilier, que souhaite accompagner le groupe. Par ailleurs, il s'agit

d'un élément structurant des attentes exprimées par les superviseurs et régulateurs dans les travaux de *reporting* et de tests de résistance bancaires. Les diagnostics de performance énergétique sont collectés au moment de l'octroi de crédit ; cependant, seuls les dossiers contenant au moins un prêt réglementé font l'objet d'une obligation de saisie de cette information. Le groupe Crédit Mutuel ne dispose donc pas dans ses bases de données du DPE pour l'intégralité des biens financés.

Un travail complémentaire a donc été réalisé dans chacun des systèmes d'information du groupe Crédit Mutuel pour rapprocher les biens reçus en garantie des bases de données de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) qui, en France, centralise l'ensemble des DPE. Enfin, en l'absence de DPE dans le système d'information et dans les bases de l'ADEME, un proxy départemental a été appliqué sur la base de statistiques gouvernementales.

Ces travaux, menés dans une démarche d'amélioration continue, permettront au groupe Crédit Mutuel d'accompagner la transition du secteur immobilier en s'assurant de connaître ses clients et de répondre aux attentes des régulateurs.

24. Annexe VI au règlement délégué (UE) 2021/2178 du 06 juillet 2021.

### 6.4.4 Mesure de notre empreinte directe (scope 1/2/3 hors financements)

L'ensemble des entités du groupe Crédit Mutuel poursuit des objectifs de réduction sur leur empreinte environnementale propre.

Le Crédit Mutuel Arkéa notamment s'est fixé comme objectif de réduire l'empreinte carbone directe de ses opérations, avec un objectif de baisse de 16 % de ses émissions de gaz à effet de serre entre 2019 et 2024.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a maintenu la décision de réduire de 30% son empreinte carbone à l'horizon du plan stratégique par rapport à 2019. Pour répondre à cet objectif<sup>25</sup>, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a choisi d'appliquer la norme ISO 14064 qui fournit un cadre de comptabilisation et de vérifications des gaz à effet de serre sur le périmètre vie de bureau pour l'ensemble des scopes.

Le Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie a atteint un premier objectif de baisse de ses émissions de gaz à effet de serre (-20 % en 2020 par rapport à 2011). Un nouvel objectif de réduction de 30 % des émissions d'ici 2030 a été acté en 2021.

Le groupe Crédit Mutuel mesure les émissions de gaz à effet de serre liées à ses activités. Pour l'exercice 2021, le total des émissions se porte à **382 976 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, en diminution de 22 %** par rapport à l'année précédente, du fait notamment des actions de réduction engagées au sein des groupes régionaux et de l'impact de la crise sanitaire.

Le poste le plus significatif concerne les **achats de biens et de services** qui représente 148 630 teq CO<sub>2</sub>, soit près de 39 % du total des émissions calculées.

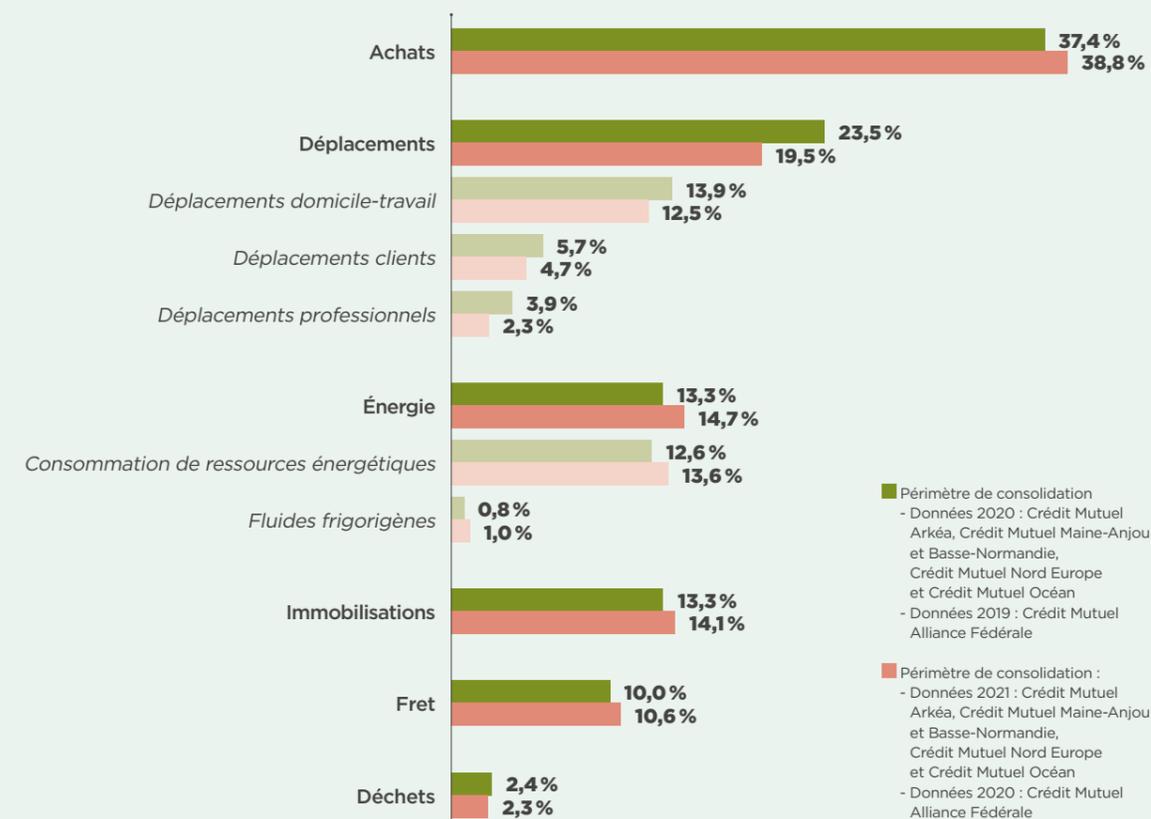
### RÉSULTATS DU BILAN CARBONE CONSOLIDÉ DU GROUPE CREDIT MUTUEL (ÉMISSIONS EN TEQ CO<sub>2</sub> HORS FINANCEMENTS)

EN TONNES EQ. CO <sub>2</sub>	2021 <sup>1</sup>	2020 <sup>2</sup>
Émissions directes de gaz à effet de serre (scope 1)	27 145	25 766
Émissions directes de gaz à effet de serre (scope 2)	16 160	15 937
Émissions indirectes de gaz à effet de serre (scope 3)	339 671	395 722
Émissions de gaz à effet de serre /ETP	4,6	5,2
Émission GES par M€ de PNB	19,4	24,9

1. Périmètre de consolidation :  
 - Crédit Mutuel Arkéa, Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie, Crédit Mutuel Nord Europe et Crédit Mutuel Océan : données 2021 ;  
 - Crédit Mutuel Alliance Fédérale : données 2020.  
 2. Périmètre de consolidation :  
 - Crédit Mutuel Arkéa, Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie, Crédit Mutuel Nord Europe et Crédit Mutuel Océan : données 2020 ;  
 - Crédit Mutuel Alliance Fédérale : données 2019.

25. L'objectif porte sur les postes d'émission (périmètre France scope 1, 2 & 3 : consommations énergétiques, fluides frigorigènes, immobilisations liées à la flotte automobile et déplacements professionnels).

### REPARTITION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE PAR POSTES



Ce premier bilan au niveau du groupe Crédit Mutuel, est réalisé sur un périmètre vie de bureau. Il est à noter que les périmètres de consolidation varient selon les groupes régionaux (voir plus de détails en note méthodologique). À la suite de cette première phase, les travaux se poursuivront pour élargir les bases de calcul et mesurer l'empreinte carbone du groupe Crédit Mutuel sur l'intégralité du périmètre.

### 6.4.5 Contribution aux travaux de l'Observatoire de la finance durable

À des fins de transparence, le groupe Crédit Mutuel publie depuis 2020 sur le site de l'Observatoire de la finance durable<sup>26</sup> l'ensemble de ses engagements et principaux indicateurs relatifs aux risques liés au climat et à l'environnement.

### Le CMNE veille à agir favorablement et durablement sur les impacts économiques, environnementaux, sociaux et sociétaux de son activité.

Soucieux de trouver des solutions innovantes et pérennes pour assurer le succès de cette démarche, l'ensemble des bâtiments et agences du Crédit Mutuel Nord Europe (CMNE) est alimenté par une électricité 100 % verte, fournie par Plüm énergie. Cette électricité est achetée directement auprès de producteurs français et issue de sites de production renouvelable. Le CMNE devient ainsi l'un des clients majeurs de cette entreprise solidaire d'utilité sociale créée en 2016.

26. <https://observatoiredefinancedurable.com/fr/>

# 7

## Accompagner nos clients et salariés

Le groupe Crédit Mutuel, de par son statut de banque coopérative et de son implantation dans les territoires, est un acteur à l'écoute des transitions sociétales. En 2021, il a poursuivi ses actions en matière de finance durable et de financement de l'économie réelle. Il attache également une importance toute particulière aux problématiques liées à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et aux questions d'éthique de manière plus globale. En tant qu'entreprise, le groupe Crédit Mutuel a également déployé de nombreuses actions en faveur de ses salariés, afin de favoriser la qualité de vie au travail, d'assurer l'employabilité et l'égalité de toutes ses collaboratrices et collaborateurs, tout en luttant activement contre toute forme de discrimination.

### 7.1

#### Engagé pour une finance durable

##### 7.1.1 Critères ESG dans les décisions de crédit et d'investissement

Le groupe Crédit Mutuel accorde une importance déterminante aux grands enjeux environnementaux, sociétaux et de gouvernance dans son activité. Que ce soit dans son activité bancaire ou de gestion d'actifs, il réaffirme en permanence sa volonté d'accompagner les transitions en mettant en place une vigilance sur le choix des activités et projets financés.

Cela se traduit par différents dispositifs déployés dans ses groupes régionaux, via notamment la mise en place de politiques sectorielles sur des secteurs sensibles (détaillées dans la partie 6.2) ou de critères spécifiques à chaque secteur intégrant, pour l'octroi de financement, une évaluation ESG des contreparties.

Le groupe Crédit Mutuel développe également depuis plus de quinze ans une offre d'investissement responsable et réaffirme son engagement au travers de ses filiales de gestion d'actifs (Crédit Mutuel Asset Management, Federal Finance Gestion, La Française...). L'intégration ESG est au cœur du processus d'investissement de ces filiales, en s'appuyant sur des équipes de recherche dédiée afin d'analyser la performance ESG des émetteurs. Elles ont défini des stratégies d'investissements conçues pour orienter leurs investissements en fonction de critères de performance financière et extra-financière, notamment sur les critères

environnementaux, sociaux et de gouvernance. Depuis 2021, et en application du règlement (UE) 2019/2088, dit règlement SFDR, les principales filiales de gestion d'actifs du groupe Crédit Mutuel détaillent au sein de leur catalogue de fonds les produits qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales (article 8 dudit règlement) et les produits qui pour objectif l'investissement durable (article 9 dudit règlement). Cette nouvelle réglementation a été l'occasion pour les sociétés de gestion d'actifs du groupe de réaffirmer leur engagement et leur implication dans les initiatives de place en, matière de finance responsable.

Investisseur, pour le compte de ses clients épargnants, le groupe offre une gamme de produits responsables et/ou solidaires et s'applique alors à jouer son rôle d'investisseur actif dans les entreprises dont il est actionnaire pour le compte de ses clients. Il rend compte de son activité dans ces entreprises à travers le reporting sur la politique de vote qu'établissent ses sociétés de gestion, détaillée dans les publications RSE des entités respectives concernées<sup>27</sup>.

##### 7.1.2 Financement de l'économie réelle et des besoins sociétaux

Le groupe Crédit Mutuel, de par son statut coopératif et son implantation locale, est engagé depuis sa création à financer le développement des territoires et des entreprises et activités. Il est ainsi historiquement un acteur de préférence du développement territorial, de l'agriculture, du logement social ou des associations. Afin de répondre

### INDICATEURS FINANCE DURABLE

(EN MILLIONS D'EUROS)	2021	2020
Encours gérés par les sociétés de gestion du groupe	164 622	144 277
Encours ISR	47 117	16 749
Encours ISR labellisé	19 624	11 795
Encours investis en intégrant des critères de sélection ESG <sup>1</sup>	26 394	36 775
Encours de l'épargne salariale solidaire bénéficiant du label CIES <sup>2</sup>	728	582 <sup>3</sup>
Encours produits classés article 8 ou 9 SFDR <sup>4</sup>	53 381	NC <sup>5</sup>
Part des encours classés articles 8 ou 9 SFDR <sup>4</sup>	58 %	NC <sup>5</sup>

1. Hors Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
2. Hors Crédit Mutuel Arkéa.
3. Donnée corrigée.
4. Crédit Mutuel Asset Management, La Française.
5. Information non collectée pour l'exercice 2020.

### ISR - POLITIQUE DE VOTES

	2021	2020
Nombre d'assemblées générales auxquelles les filiales de gestion d'actifs ont participé	1 522	1 548
Nombre de résolutions soumises au vote	23 880	25 903
Nombre de résolutions approuvées	17 843	18 823
Taux d'approbation des résolutions	74,7 %	72,7 %

aux besoins de ses clients, le Crédit Mutuel s'est organisé par marchés et a développé toute une gamme de produits solidaires et lutte contre l'exclusion bancaire.

Dans un monde qui évolue, le groupe s'attache à identifier et prendre en compte les besoins et attentes majeures des principaux marchés pour proposer et adapter ses solutions en terme de produits et de services. Et ceci à tous les niveaux : en caisse locale avec le client, dans les fédérations et à la CNCM par la veille et l'observation des évolutions des comportements, usages et attente des différentes clientèles.

#### 7.1.2.1. Maillage territorial

La volonté du groupe Crédit Mutuel est de participer au développement de tous les territoires, via notamment son impact économique sur les territoires qu'il occupe, qui

génère des emplois, des recettes fiscales, un rôle dynamisant, principalement dans les zones rurales. C'est ainsi que le groupe déclare que plus de 90 % des décisions de crédit sont prises localement. Le groupe procède régulièrement au recensement de ses points de vente dans des agglomérations de moins de 2 500 habitants à partir de sources indépendantes. Il ressort de la dernière évaluation que près de 20 % de nos implantations sont situées dans des agglomérations de moins de 2 500 habitants.

Le groupe mesure également sa desserte des 98 zones franches urbaines en recensant le nombre de celles-ci avec un point de vente dans leur périmètre ou en forte proximité. 47 %<sup>28</sup> d'entre elles sont desservies par au moins un point de vente.

27. Crédit Mutuel Asset Management : <https://www.creditmutuel-am.eu/partage/fr/CSD-CM/CMAM//telechargements/politique-investissement-responsable.pdf>  
 Federal Finance Gestion : [https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/upload/docs/application/pdf/2022-01/rapport\\_lte\\_ffg\\_2021\\_vdef.pdf](https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/upload/docs/application/pdf/2022-01/rapport_lte_ffg_2021_vdef.pdf)  
 La Française : [https://www.la-francaise.com/fileadmin/user\\_upload/XX3570-Politique\\_RSE-nov\\_2021\\_\\_1\\_.pdf](https://www.la-francaise.com/fileadmin/user_upload/XX3570-Politique_RSE-nov_2021__1_.pdf)

28. Selon une analyse réalisée en 2021, sur la base des informations au 31 décembre 2020.

### 7.1.2.2. Banque de l'agriculture

Fort de son ancrage territorial et de sa présence dans des petites agglomérations, le groupe Crédit Mutuel est, à travers ses 18 fédérations régionales et sa fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural, un élément moteur de l'économie agricole et du monde rural en France.

Dans les 18 fédérations régionales, des équipes spécialisées, avec notamment près de 1 000 chargés d'affaires agricoles, accompagnent au quotidien l'activité et les projets des agriculteurs dans une démarche de conseil personnalisé.

La volonté du groupe Crédit Mutuel est de construire une relation durable et de confiance avec ses clients agriculteurs grâce au professionnalisme des conseillers et à l'implication de ses élus.

Une fédération nationale dédiée au monde agricole, la Fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural, marque l'engagement historique et pérenne du groupe en faveur de monde agricole et rural.

Une attention particulière est portée à l'installation de nouveaux entrants en agriculture. Avec près de 50 % des agriculteurs qui vont arriver à l'âge de départ en retraite au cours des dix prochaines années, le renouvellement des générations est un facteur crucial pour maintenir un modèle agricole viable, vivable et durable sur tous les territoires. C'est pourquoi la plupart des caisses de Crédit Mutuel (toutes hors Crédit Mutuel Arkéa) proposent une charte de 10 engagements facilitant l'entrée des porteurs de projets dans le métier.

Certaines fédérations (Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie et Crédit Mutuel Océan dans le cadre d'une de leurs filiales et Crédit Mutuel de Bretagne et Crédit Mutuel du Sud-Ouest en partenariat avec les SAFER) proposent également des solutions de portage des terres agricoles en différant l'acquisition de ces biens et évitant ainsi un trop lourd endettement de début de carrière.

Depuis plus de 10 ans, le Crédit Mutuel marque également son engagement auprès des écoles d'agriculture en parrainant un concours de vidéos, baptisé « Je filme le métier qui me plaît ». Les vidéos réalisées par les étudiants visent à promouvoir l'un des aspects des métiers de l'agriculture ou en lien avec le monde rural. Les lauréats sont récompensés au niveau des fédérations par des aides permettant de financer des voyages d'études ou des actions pédagogiques. Cette initiative est parrainée par le ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse, et des Sports, du ministère du Travail, et du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de

l'Innovation. L'Académie d'Agriculture de France apporte également son soutien à cette initiative et une présentation en a été faite lors d'une des séances hebdomadaires publiques en mars 2021.

Le Crédit Mutuel est également résolument engagé pour accompagner ses clients dans leurs projets en lien avec la transition écologique et les nouvelles attentes des consommateurs.

Plusieurs groupes (Crédit Mutuel Alliance Fédérale et Crédit Mutuel Arkéa) proposent des solutions avantageuses de financement en faveur de ces projets grâce au soutien de la Banque européenne d'investissement (BEI).

Ces projets peuvent également bénéficier de conditions de garanties favorables grâce à l'engagement de toutes les fédérations du Crédit Mutuel dans l'initiative nationale pour l'agriculture française (INAF), lancée par le ministère de l'agriculture avec le soutien du fonds européen d'investissement.

La convention signée en 2018 avec le site de finance participative Blue Bees vise également la facilitation du financement de la transformation sociale et environnementale de la filière agricole.

L'engagement du groupe en faveur de la transition énergétique trouve largement son public auprès de la clientèle agricole bien représentée parmi les projets d'équipement en énergie renouvelable financés.

Dans sa volonté de maintenir un lien durable avec les exploitations qui font vivre les territoires ruraux, le groupe porte une grande attention à l'accompagnement de ces clients en difficulté passagère.

Le groupe a ainsi contribué à la construction d'une feuille de route de prévention contre le mal-être des agriculteurs présentée par les pouvoirs publics en novembre 2021<sup>29</sup>. Dans cette contribution, il a été rappelé la mobilisation du groupe auprès de ses clients pour un accompagnement adapté à chaque situation, et plus particulièrement lors des périodes de difficultés économiques. Lors de ces crises agricoles, les conseillers bancaires proposent un panel de solution pour soutenir les trésoreries sans grever les capacités d'investissement pour préparer l'avenir.

### 7.1.2.3 Logement

Le Crédit Mutuel, pour répondre aux demandes de prêts pour l'acquisition de la résidence principale et assurer le financement des investissements locatifs de qualité, a déployé une expertise qui fait de lui le 2<sup>e</sup> prêteur à l'habitat en France, avec 23 % de parts de marché, les crédits à l'habitat représentant plus de 50 % des crédits du groupe.

### Crédit Mutuel Alliance Fédérale renforce ses engagements auprès du monde agricole et viticole avec des solutions de financement en faveur d'une agriculture performante et durable

Crédit Mutuel Alliance Fédérale renforce ses ambitions environnementales et accompagne ses clients agriculteurs vers un modèle d'exploitation agroécologique durable avec la mise en place d'une politique agricole.

Concrètement, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un document d'aide à la connaissance client, lors de la décision d'octroi de financement, intégrant des critères ESG. Ces critères ESG, fondés sur les conditionnalités des aides de la PAC, permettent une analyse objective et une meilleure appréhension des actions menées par les agriculteurs afin de les accompagner dans leurs démarches. Ainsi, pour soutenir les exploitants agricoles dans leurs approches environnementales, Crédit Mutuel Alliance Fédérale propose deux mesures fortes :

- une subvention de 200 € pour financer le reste à charge du coût du Bon Diagnostic Carbone proposé dans le cadre du plan France Relance qui permet aux jeunes agriculteurs de réaliser une évaluation des émissions de gaz à effet de serre produites par leur exploitation ;
- une prime d'accompagnement de 500 € pour financer les frais de certification des labels environnementaux d'excellence « Haute Qualité Environnementale » niveau 3 et « Agriculture biologique ».

Cette performance l'a conduit à mettre en place des actions spécifiques pour accompagner ses clients, telles que le déploiement du prêt avance rénovation au bénéfice des propriétaires aux revenus modestes et aux retraités, et l'identification progressive de la performance énergétique des bâtiments de ses clients (voir partie 7.4.3.3 Autres chantiers en page 33).

Acteur historique du logement social (obligation d'utilisation des fonds collectés sur les livrets bleus du Crédit Mutuel), le groupe est un acteur important sur le marché du prêt locatif social (PLS) et du Prêt social de location-accession (PSLA). En 2021, il a distribué environ le tiers de l'enveloppe de PSLA (600 millions d'euros) mise à la disposition des banques.

De la sorte, le groupe accompagne concrètement les bailleurs sociaux. Il agit également dans ce secteur par le biais de deux filiales : Atlantique Habitats, filiale du Crédit Mutuel Loire-Atlantique et Centre Ouest et Armorique Habitat, filiale du Crédit Mutuel Arkéa. Par ces trois canaux, les différentes entités du groupe agissent significativement sur le développement d'un habitat digne pour les populations.

### Crédit Mutuel Arkéa formalise ses engagements en matière d'accompagnement des exploitations agricoles et viticoles

Le Crédit Mutuel Arkéa a publié le 28 février 2022 sa politique d'accompagnement des exploitations agricoles et viticoles, clientes de ses fédérations<sup>30</sup>.

Dans le cadre de cette politique, il définit la notion d'agro-responsabilité qui consiste à contribuer à la préservation de l'environnement, au bien-être animal, à l'amélioration des produits et des conditions de travail et à la sécurisation des revenus. Cette politique d'accompagnement sectorielle est le fruit d'un travail collaboratif associant la banque et des professionnels du secteur.

### FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL

(EN MILLIONS D'EUROS)	2021	2020
Encours de prêts sociaux réglementés (PLS, PSLA)	1 050	1 170*

\* Donnée corrigée

29. <https://www.gouvernement.fr/une-feuille-de-route-pour-prevenir-le-mal-etre-des-agriculteurs>

30. [https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/upload/docs/application/pdf/2022-02/202202\\_politique\\_agriviti.pdf](https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/upload/docs/application/pdf/2022-02/202202_politique_agriviti.pdf)

### 7.1.2.4 Associations

Le groupe Crédit Mutuel demeure le partenaire privilégié des associations, tant pour la banque, les assurances que les services. Parce que le Crédit Mutuel est une coopérative, qu'il n'est pas coté en Bourse, il est plus disponible pour être présent dans l'animation de la vie locale en apportant financements et services aux acteurs majeurs de ce domaine, les associations.

#### Le groupe Crédit Mutuel met à disposition des associations :

- une gamme complète de produits bancaires, d'assurances et de services en ligne, une offre « téléphonie » dans certaines régions ;
- des aides à la gestion : lettre trimestrielle d'information, guides thématiques, service d'informations juridiques et fiscales en partenariat avec un cabinet d'avocats

spécifiquement dédiés aux associations ainsi qu'aux comités sociaux et économiques (CSE) ;

- le site Internet [www.associatheque.fr](http://www.associatheque.fr) qui propose des informations et des services aux dirigeants d'associations pour les aider à gérer leur association au quotidien (actualités juridiques, fiscales, comptables, guides pratiques, boîtes à outils à télécharger...);
- des « produits solidaires » comme le livret d'épargne pour les autres (LEA), ou livret solidaire (Crédit Mutuel Arkéa) produits propres au Crédit Mutuel qui permettent à leur souscripteur de reverser tout ou partie de ses intérêts à une ou plusieurs associations choisies, selon les régions, parmi des partenaires représentatifs de l'humanitaire, de la protection de l'enfance, de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sous toutes ses formes.

### BANQUE DES ASSOCIATIONS

	2021	2020
Nombre d'OBNL clientes (associations, syndicats, comités d'entreprises)	556 526	547 087

### 7.1.2.5 Secteur public local

Le Crédit Mutuel est un acteur engagé auprès du secteur public local, en finançant les projets d'investissements ou les besoins de trésorerie des collectivités locales. Le Crédit Mutuel est en effet le quatrième financeur des collectivités avec une part de marché de 10 %. À noter qu'en 2021, le Crédit Mutuel a lancé un prêt spécifique pour financer les projets à vocation écologique des collectivités locales. Par ailleurs, le Crédit Mutuel finance de plus en plus les Entreprises Publiques Locales (EPL), notamment pour leurs projets liés à la transition environnementale.

Le Crédit Mutuel est également un partenaire actif des associations d'élus. Il est notamment présent aux congrès de l'Association des Petites Villes de France, de l'Association des Régions de France et des Entreprises Publiques Locales ou au Salon des Maires et des Collectivités locales, manifestations dans lesquelles il peut présenter non seulement son offre de financement mais encore celle de ses filiales comme Homiris (télé-surveillances des bâtiments publics), La Sodérec (assistance à maîtrise d'ouvrage public), Crédit Mutuel Aménagement Foncier ou encore Crédit Mutuel Leasing.

### 7.1.2.6 Une offre de produits solidaires

En complément de son organisation par marché pour répondre aux besoins spécifiques de ses différentes clientèles, le groupe Crédit Mutuel met à disposition de sa clientèle des produits d'épargne solidaire, en plus du livret A, livret réglementé dont les fonds servent au financement du logement social. Produits dont les fonds sont tracés pour financer l'économie locale ou produits solidaires dont les fonds sont reversés au tissu associatif, ces outils montrent l'appui du Crédit Mutuel et de ses clients au développement des territoires sur lesquels il est implanté pour favoriser son dynamisme et financer les innovations.

### ÉPARGNE SOLIDAIRE, PRODUITS TRACES ET PRODUITS DE PARTAGE

(EN MILLIONS D'EUROS)	2021	2020
Encours Livret A	58 127	54 223
Encours Livret solidaire <sup>31</sup>	71	54
Encours hors capitalisation livret d'épargne pour les autres (LEA)	291	234

### 7.1.3 Lutte contre l'exclusion bancaire

Le groupe Crédit Mutuel est très attentif à accompagner toutes ses clientèles. Il a récemment réaffirmé cet engagement pour la santé financière et l'inclusion bancaire en adhérant à l'initiative portée par les Principes pour une Banque Responsable (PRB) et l'UNEP-FI, au travers de laquelle il entend promouvoir l'inclusion universelle et favoriser un secteur bancaire qui soutient la santé financière de ses clients. Concrètement, le Crédit Mutuel agit auprès de ces clientèles au travers d'une activité de

microfinance (personnel et professionnel), en direct et en partenariat avec des institutions de microfinance, ainsi qu'en déployant des dispositifs spécifiques en faveur des clientèles rendues fragiles ou vulnérables par des situations de vie difficiles, que celles-ci soient structurelles, sociales ou conjoncturelles.

31. Livret de partage commercialisé par le Crédit Mutuel Arkéa, certifié par Finansol. Lors de la souscription, l'épargnant s'engage à reverser au moins la moitié des intérêts perçus à une ou plusieurs associations sélectionnées par la banque et impliquées dans différents secteurs : environnement, emploi, solidarité internationale, social et logement.

**CRÉDIT MUTUEL MAINE-ANJOU ET BASSE-NORMANDIE : Un dispositif pour la trésorerie des associations**

Soucieux d'offrir des solutions adaptées au contexte actuel, le Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie a décidé de lancer le dispositif « Boost Asso » afin de donner un coup de pouce aux associations souhaitant trouver d'autres sources de financement pour maintenir leur trésorerie.

En 2021, près de 100 associations ont bénéficié du dispositif dont la durée sera prolongée jusqu'en juin 2022. C'est le conseil d'administration de chaque caisse locale qui peut décider d'accorder un soutien financier aux associations ayant un projet de vente en ligne impliquant un commerce de proximité et s'appuyant sur les outils d'HelloAsso, filiale qui accompagne 200 000 associations françaises vers la transition numérique.

**CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE : Un accompagnement renforcé des associations.**

La nouvelle offre Pay Asso déployée en 2019 donne la possibilité aux associations de proximité de proposer aux adhérents de régler leur cotisation par carte bancaire bien qu'elles ne disposent pas de site internet. Comme en 2020, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a maintenu en 2021 sa décision de rendre le service Pay Asso gratuit pour toutes les associations jusqu'à la fin de l'exercice afin de venir en aide aux associations affectées par la crise sanitaire. Dans cette période de renouvellement des adhésions, le service Pay Asso permet également aux associations de maintenir un contact étroit avec leurs membres.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale propose aussi l'application mobile Lyf Pro, solution de paiement, de collecte de dons dématérialisée et sécurisée par mobile, qui permet également aux associations de créer et développer leur relation avec leurs donateurs, en utilisant le mobile comme nouveau canal de communication, de simplifier l'organisation et la gestion de leurs événements grâce à une solution allant de la vente de billets à l'encaissement et au paiement.

RÉCAPITULATIF DES MICROCRÉDITS <sup>32</sup> ACCOMPAGNÉS DU GROUPE	2021	2020
<b>Microcrédit personnel accompagné</b>		
Nombre de microcrédits accordés dans l'année	972	852
Montant des microcrédits financés sur l'année (en millions d'euros)	2,5	2,1
<b>Microcrédit professionnel accompagné – Partenariat Adie</b>		
Nombre de dossiers traités	4 659	3 703
Montant des lignes de crédit mises à disposition (en millions d'euros)	13,5	10,6
<b>Microcrédit professionnel accompagné – Partenariat France Active Garantie</b>		
Nombre de nouveaux microcrédits financés	2 021	1 750
Montants garantis (en millions d'euros)	48,4	42,7
<b>Microcrédit professionnel accompagné – Partenariat Initiative France</b>		
Nombre de prêts bancaires complémentaires accordés	4 484	3 624
Montant des prêts bancaires complémentaires accordés (en millions d'euros)	362,0	257,4

### 7.1.3.1 Microfinance

Le groupe a la volonté d'être un acteur majeur de la vie économique sur ses territoires. Ainsi, aux côtés de partenaires nationaux (Adie, Initiative France et France Active), il joue un rôle important dans la pérennisation de l'emploi ou le retour à l'emploi de ceux qui en sont exclus. Aux côtés de ces partenaires, le Crédit Mutuel permet à des clients en situation de fragilité de bénéficier d'un soutien financier par l'intermédiaire de microcrédits et d'un accompagnement. A titre d'exemple, en 2021, il a mis à disposition de l'Adie des enveloppes de financement de 14,8 millions d'euros qui ont permis la création ou le maintien de plus de 4 000 emplois. Ou encore, grâce à la coopération entre le Crédit Mutuel et France Active en 2021, ce sont plus de 2 000 prêts qui ont été accordés permettant la consolidation ou la création de 3 800 emplois.

Il confirme son engagement en 2021 auprès de ces trois réseaux d'accompagnement au microcrédit avec près de 424 millions d'euros décaissés ou refinancés auprès de plus de 11 000 bénéficiaires.

### 7.1.3.2 Clientèle fragile

Banque relationnelle et territoriale, le groupe Crédit Mutuel s'est impliqué dans la mise en œuvre des engagements en faveur de l'inclusion bancaire et de la protection des plus

modestes. Les clients, identifiés en situation de fragilité financière bénéficient du plafonnement de leurs frais liés aux incidents de paiements et irrégularités de fonctionnement du compte. En outre, nos réseaux se sont engagés à promouvoir auprès de ces clients différents dispositifs de finance inclusive notamment les services bancaires de base (21 298<sup>33</sup> clients en bénéficiant au 31 décembre 2021) ou l'offre spécifique pour les clients en situation de fragilité financière (OCF). Au 31 décembre 2021, 75 435 clients du Crédit Mutuel sont équipés de l'offre OCF.

Concernant l'éligibilité à l'offre spécifique, les groupes régionaux publient leurs critères de détection de la fragilité financière, auxquels s'ajoutent les critères réglementaires modifiés par le décret n° 2020-889 du 20 juillet 2020.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a précisé sa démarche au sein d'une politique d'engagement en faveur des clientèles fragiles ou vulnérables accessible sur son site internet. Par ailleurs, Crédit Mutuel Arkéa, Crédit Mutuel Alliance Fédérale et Crédit Mutuel Nord Europe ont annoncé avoir décidé respectivement le 1<sup>er</sup> février 2019, le 11 juin 2020, et en août 2020 d'exonérer les clients détenteurs de cette offre des frais d'incident, allant ainsi au-delà des obligations réglementaires.

**Au final, ce sont plus de 400 000 clients, identifiés en situation de fragilité financière, qui bénéficient du plafonnement de leurs frais liés aux incidents de paiements et irrégularités de fonctionnement du compte. La crise sanitaire a conduit à renforcer les dispositions prises en faveur de cette clientèle :**

- exonération totale des frais d'incident pour les personnes en situation de fragilité financière et détenteurs de l'offre Crédit Mutuel Facil'Accès (Crédit Mutuel Alliance Fédérale et Crédit Mutuel Nord Europe) ;
- plafonnement à 20 euros par mois des frais d'incidents pour les personnes en situation de fragilité financière et détenteurs de l'offre spécifique (Crédit Mutuel Océan et Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse Normandie) ;
- au Crédit Mutuel Arkéa, les personnes en situation de fragilité financière et détenteurs de l'offre spécifique bénéficient d'une exonération totale des frais d'incidents mise en place avant la crise sanitaire.

Ces informations sont détaillées dans les déclarations de performance extra-financière des groupes régionaux.

## 7.2

### Soucieux de son éthique des affaires

#### 7.2.1 Lutte contre la corruption, la fraude et les pratiques non éthiques

La loyauté des pratiques doit permettre de garantir des principes d'intégrité, d'honnêteté entre l'entreprise et ses parties prenantes, en particulier ses clients et concurrents.

C'est un élément incontournable pour la mise en œuvre d'une démarche RSE. Elle regroupe des domaines d'action aussi divers que : la lutte contre la corruption, l'engagement de politiques responsables, la communication et la concurrence loyale, la promotion de la responsabilité sociétale dans la chaîne de valeur (avec les fournisseurs et sous-traitants), la sécurité des données de la clientèle et des salariés, l'intégrité des marchés et la lutte contre le blanchiment, le financement du terrorisme et la fraude.

Le groupe Crédit Mutuel s'appliquant à exercer ses activités dans le respect des lois et règlements en vigueur, a mis en place une organisation adaptée à cet objectif, à ses principes de proximité et de subsidiarité. L'organisation du dispositif de conformité est encadrée par une décision de caractère général arrêtée par le conseil d'administration de la CNCM en vue de définir et d'asseoir les périmètres d'intervention des fonctions de vérification de la conformité aux niveaux fédéral et régional.

**Celle-ci précise que la prévention des risques de non-conformité au sein du groupe comprend notamment les domaines suivants :**

- la sécurité financière (lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, respect des embargos, mesures financières restrictives et gel des avoirs, conformité fiscale) ;
- les pratiques commerciales et la protection de la clientèle (dont la protection des données personnelles) ;
- la déontologie, l'éthique, la lutte contre la corruption et la prévention des conflits d'intérêts ; l'intégrité des marchés.

Le 7 avril 2021, le conseil d'administration de la CNCM a adopté une nouvelle décision de caractère général relative au dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et de prévention des sanctions financières internationales au sein du groupe Crédit Mutuel, dont l'objectif est de formaliser l'organisation arrêtée conformément aux réglementations applicables, notamment par la mise en place concrète du partage des responsabilités entre la Confédération et les groupes régionaux de Crédit Mutuel dans le respect du principe de subsidiarité.

En application de ces décisions et en lien avec les affiliés, l'organe central exerce les prérogatives qui lui sont spécifiquement dévolues, que ce soit par les décisions à caractère général susvisées ou par la réglementation, notamment en matière de sécurité financière.

La fonction de vérification de la conformité fédérale est, au niveau du groupe notamment, en charge d'une part de coordonner et d'animer la fonction de vérification de la conformité, et d'autre part de veiller à la diffusion régulière d'une veille réglementaire, à l'élaboration d'un reporting consolidé et d'une cartographie des risques de non-conformité, à la rédaction de procédures cadres (et le cas échéant des classifications des risques associées) ainsi qu'à la mise en place d'un socle commun de contrôle permanent sur la conformité, ce en complément d'un dispositif préexistant de contrôle interne sur pièces. Elle représente enfin le groupe Crédit Mutuel au niveau consolidé vis-à-vis des autorités et des instances de place.

Conformément au principe de subsidiarité, chaque groupe régional reste responsable d'organiser son contrôle interne et de se doter d'un dispositif conforme à la réglementation et aux normes établies au niveau du groupe. Celui-ci couvre le contrôle des caisses locales, des organismes du second degré (fédérations, caisses fédérales et interfédérales) et de toutes les entreprises, filiales, succursales, sociétés de moyens dans lesquelles les groupes détiennent un pouvoir de contrôle exclusif ou conjoint ou exercent une influence notable - bancaires ou non bancaires - en France et à l'étranger.

32. Microcrédits : prêts accordés à des emprunteurs en situation de fragilité, bénéficiant d'une garantie et d'un accompagnement par un organisme d'intérêt général. Plafonnements des montants accordés fixés par la loi Lagarde du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

33. Hors Crédit Mutuel Arkéa.

L'ensemble des travaux menés par les fonctions de vérification de la conformité au sein du groupe par l'élaboration de politiques, procédures et contrôles dans les domaines susvisés contribuent à développer un cadre éthique favorable, dont il est rendu compte au sein de la comitologie aux niveaux régional et confédéral, y compris à travers le *reporting* d'indicateurs à la gouvernance.

Afin de protéger les intérêts des clients, des contreparties et du groupe, la Confédération et les groupes régionaux ont mis en place une organisation et des procédures opérationnelles robustes.

### 7.2.1.1 Sécurité financière

Les différents dispositifs de sécurité financière au sein du groupe, qu'ils soient mis œuvre dans un cadre opérationnel, de contrôle interne ou de *reporting* à la gouvernance, s'attachent à contribuer efficacement à la lutte le blanchiment des capitaux, la fraude ou l'évasion fiscale, le financement du terrorisme, mais également au respect des sanctions financières, économiques et commerciales.

Le groupe Crédit Mutuel participe également à la mise en œuvre de l'échange automatique d'informations financières (EAI) qui assure une transparence fiscale au sein des pays ayant signé l'accord initié par l'OCDE dans le sillage de FATCA (*Foreign Account Tax Compliance Act*), lequel est entré en vigueur en France depuis janvier 2016. Le système s'appuie sur les institutions financières (IF) teneurs de compte, les compagnies d'assurance, et implique la communication systématique, à intervalles réguliers, de blocs de renseignement relatifs à diverses catégories de revenus (dividendes, intérêts etc...) par le pays de source du revenu au pays de résidence du contribuable ainsi que le nom des clients n'ayant pas certifié leur résidence fiscale.

### 7.2.1.2 Nouveaux produits

Au titre de l'article 35 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne tel que modifié par l'arrêté du 25 février 2021, le groupe soumet à la validation préalable de la fonction de vérification de la conformité tout nouveau

produit, service, nouvelle activité ou changement significatif apporté à ces derniers.

Les groupes régionaux mettent en place un dispositif de commercialisation des produits et services qui fait intervenir plusieurs experts, dont la fonction de vérification de la conformité, afin de s'assurer de leur caractère adéquat. À l'occasion de ce comité, sont analysées les caractéristiques des produits et services tels que par exemple les canaux de distribution, la clientèle cible, la formation des conseillers ou encore les risques.

Concernant les instruments financiers couverts par la directive 2014/65/UE du Parlement européen et du conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, dite « MIF 2 », il s'agit, lors de la commercialisation du produit, d'évaluer sa compatibilité avec les besoins exprimés par le client via un questionnaire dédié (connaissance et expérience des marchés financiers, capacité à subir des pertes, tolérance aux risques, objectifs, horizon de placement...).

Enfin, un dispositif est mis en place permettant de s'assurer du respect des dispositions liées à la gouvernance et à la surveillance des produits.

### 7.2.1.3 Conflits d'intérêts

Conformément à la réglementation nationale et européenne et dans l'objectif de privilégier les intérêts de leur clientèle, les groupes régionaux ont développé un dispositif de prévention, de détection et de gestion des conflits d'intérêts.

Il s'agit par exemple de la mise en place de politiques de gestion des conflits d'intérêts, de la tenue et de l'actualisation régulière d'un registre dédié, la mise en œuvre de contrôles spécifiques ou encore le *reporting* aux instances décisionnelles.

Ce sujet est abordé au sein des normes déontologiques des groupes régionaux, lesquelles rappellent que les groupes agissent de manière honnête, impartiale et professionnelle.

### 7.2.1.4 Intégrité des marchés

En application du règlement (UE) 596/2014 relatif aux abus de marché dit « MAR », les groupes régionaux ont mis en place un dispositif approprié leur permettant de s'assurer de la correcte prévention, surveillance et détection des abus de marché afin de se prémunir de toute transaction qui pourrait constituer une opération d'initié, une manipulation de marché ou une tentative d'opération d'initié ou de manipulation de marché.

Les groupes disposent ainsi d'outils de détection des opérations suspectes, lesquelles font l'objet d'une analyse par les collaborateurs. Les dispositifs déployés sont placés sous la responsabilité des responsables de la conformité des services d'investissement (RCSI) régionaux, agréés par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Le nombre d'opérations suspectes traitées et qui donnent lieu à des déclarations à l'AMF fait l'objet d'un suivi régulier.

### 7.2.1.5 Lutte contre la corruption

Le Crédit Mutuel s'attache à respecter la réglementation liée à la lutte contre la corruption, dont notamment la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « loi Sapin II », entrée en application le 1<sup>er</sup> juin 2017.

À titre d'exemple, des normes illustrant les différents types de comportements à proscrire comme étant susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence (Code ou recueil de déontologie, guide anti-corruption, charte de conformité) ont été définies.

Les entités du groupe ont également mis en place un dispositif d'alerte interne destiné à permettre le recueil émanant des collaborateurs internes, externes ou occasionnels des signalements liés à un manquement à des dispositions réglementaires ou des normes déontologiques et éthiques, formalisé au sein d'une procédure spécifique à disposition de l'ensemble du personnel.

Elle assure un traitement confidentiel des informations ainsi que la protection du lanceur d'alerte. Cette faculté de signalement intervient en complément des modalités classiques d'alerte que sont l'information de la hiérarchie ou de la direction des ressources humaines.

### 7.2.1.6 Engagement politique responsable et lobbying

La Confédération Nationale du Crédit Mutuel a mis en place une procédure cadre sur les représentants d'intérêts rappelant les conditions dans lesquelles une entité doit s'inscrire au répertoire numérique de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) et

organisant cette inscription notamment par le biais du secrétariat général de l'organe central.

Au regard de la réglementation applicable, le groupe Crédit Mutuel inscrit au répertoire des représentants d'intérêts les personnes morales « dont un dirigeant, un employé ou un membre entre en communication, à son initiative, au moins dix fois au cours des douze derniers mois avec des personnes [responsables publics] » en vue d'influer sur une ou plusieurs décisions publiques, notamment une ou plusieurs mesures législatives ou réglementaires. L'ensemble des déclarations et des actions est disponible sur le site de la HATVP.

Par ailleurs, conformément à la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, les entités du groupe Crédit Mutuel concernées ont mis en place des mesures destinées à identifier les risques et atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales, aux droits sociaux et aux droits liés à l'environnement, à la santé et la sécurité des personnes et à l'environnement.

Ces mesures sont détaillées dans les publications RSE de ses groupes régionaux.

## 7.2.2 Protection et confidentialité des données

Soucieux de protéger les intérêts de ses clients-sociétaires, le groupe Crédit Mutuel continue de veiller au respect de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles. Depuis l'entrée en vigueur du Règlement général sur la protection des données (RGPD), de multiples projets, procédures (politiques de confidentialité, suivi des réclamations CNIL...), et des formations auprès des collaborateurs ont été déployés au sein du groupe de façon à garantir le respect des principes consacrés tant dans les relations intragroupes qu'avec les sociétaires-clients et les cocontractants professionnels. En 2021, 79 % des collaborateurs concernés ont été formés à la thématique de la protection des données personnelles.

### 7.2.3 Qualité de la relation client

À l'écoute de ses clients et soucieux de les satisfaire au mieux, le groupe Crédit Mutuel apporte une attention particulière aux réclamations provenant de ses clients.

Les groupes régionaux mettent en œuvre la réglementation européenne et nationale relative aux réclamations dont notamment la recommandation 2016-R-02 du 14 novembre 2016 sur le traitement des réclamations, de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

INDICATEURS RELATIFS A LA LUTTE ANTI-BLANCHIMENT	2021	2020
Nombre de collaborateurs chargés de la lutte anti-blanchiment (en ETP)	387	287
Nombre de salariés ciblés pour la formation LAB-FT	56 085	52 764
Nombre de salariés ayant réalisé la formation LAB-FT	46 048	46 297
Taux de salariés ayant réalisé la formation LAB-FT	82,1 %	87,7 %

**INDICATEURS RELATIFS A LA MÉDIATION BANCAIRE**

	2021	2020
Nombre de dossiers éligibles en médiation bancaire	817	758 *
Nombre de décisions favorables au client	285	283 *

\* Donnée corrigée

**Ainsi, les groupes régionaux ont mis en place une organisation du traitement des réclamations permettant aux clients de saisir les acteurs suivants :**

- le conseiller, interlocuteur habituel du client ;
- le service dédié de traitement des réclamations s'ils n'ont pas reçu de réponse satisfaisante auprès du conseiller ;
- le médiateur en cas de rejet ou de refus de faire droit en totalité ou partiellement à la réclamation.

Les groupes régionaux s'efforcent de répondre aux réclamations dans les meilleurs délais, tels que fixés par la réglementation. Celles-ci font l'objet d'un suivi qui permet de mettre en œuvre des actions correctrices lorsque des dysfonctionnements sont mis en lumière.

Les dispositifs et leur organisation sont expliqués notamment sur les sites Internet des groupes régionaux.

Chaque groupe régional gère les réclamations de la clientèle selon le modèle qui lui convient : gestion locale ou fédérale.

Il en résulte un suivi des réclamations adapté à chaque organisation. Un double régime de médiation coexiste pour le groupe, l'un couvre quatre caisses fédérales et leurs filiales, l'autre une caisse fédérale.

Preuve de la qualité de ses engagements, le Crédit Mutuel est reconnu comme la banque préférée des Français<sup>34</sup>, et se hisse de nouveau sur le Podium de la Relation Client<sup>35</sup> qui récompense les grandes marques qui excellent en matière relation client et a obtenu le plus haut score de satisfaction pour 5 des 6 trophées de la qualité de la banque décernés par MoneyVox<sup>36</sup> en 2021.

**7.2.4 Achats responsables**

Conformément à la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, les entités du groupe Crédit Mutuel attachent une importance particulière à la sélection des fournisseurs avec lesquels elles entretiennent une relation commerciale.

Les mesures qui en découlent sont présentées dans les publications RSE de ses groupes régionaux.

À titre d'exemple, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a publié une charte fournisseurs qui décrit l'ensemble des engagements à respecter par les fournisseurs et/ou prestataires contractualisant avec une ou plusieurs entités du Crédit Mutuel Alliance Fédérale (droits de l'homme, droits du travail, protection des données, lutte contre la corruption, devoir de vigilance).

Signataire de la charte relations fournisseurs responsables depuis 2017, Crédit Mutuel Arkéa s'engage également à adopter des pratiques d'achats responsables afin de promouvoir des relations durables et équilibrées dans un cadre de confiance, en s'appuyant sur un code de conduite du fournisseur qui fixe ses exigences à leur égard. Ce code repose sur des initiatives et des principes internationaux tels que les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, le Pacte Mondial des Nations Unies et les ODD, les Directives de l'OCDE et les conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail (OIT). Il intègre des bonnes pratiques attendues, notamment en matière d'éthique, de promotion du capital humain et de respect de l'environnement.

**7.3 Attentif au bien-être de ses salariés**

Employeur engagé, le Crédit Mutuel place le collaborateur au centre de sa stratégie de développement. Pleinement conscients du rôle des salariés et de l'importance du capital humain, les groupes régionaux ont consacré une partie de leurs plans stratégiques au bien-être des salariés, à la qualité de vie au travail, ainsi qu'à l'accompagnement des carrières.

**7.3.1 Respect de l'égalité des chances**

Au 31 décembre 2021, le Crédit Mutuel est présent principalement en France avec 84,2 % des effectifs et globalement, 99,2% de l'effectif est employé dans l'Union européenne.

Le groupe Crédit Mutuel développe une politique sociale d'emploi à long terme. En France, 94 % des salariés sont en CDI.

**INDICATEURS SOCIAUX**

	2021	2020
Effectif inscrit	88 676	88 800*
Effectif non cadre	52 374	52 094
Taux de collaborateurs CDI	94,4 %	95,0%
Taux de salariés à taux plein	89,0 %	88,8 %
Masse salariale brute	4 043	4 010
Nombre total d'embauches	16 802	15 221
<i>Dont femmes</i>	9 035	8 343
<i>Dont CDI</i>	6 317	6 498
Nombre de cadres promus dans l'année dans un niveau de fonction supérieur	2 229	1 983
<i>Dont femmes</i>	988	816
Nombre de travailleurs handicapés	2 381	2 296
Taux de personnes handicapées dans l'effectif total	2,7 %	2,6 %

\* Donnée corrigée

Les effectifs du groupe étant essentiellement présents en France ou en Europe, il apparaît que les lois nationales et communautaires, ainsi que les dispositifs propres à l'entreprise permettent aux effectifs de bénéficier d'un salaire décent, d'une protection sociale et des mutuelles avantageuses.

Conformément à la signature et aux engagements pris dans le cadre du Global Compact, le groupe respecte les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, à l'élimination du travail forcé ou obligatoire et à l'abolition effective du travail des enfants.

**Attentif aux problématiques d'égalité et d'insertion, la branche « Crédit Mutuel » a conclu 2 accords en 2019 :**

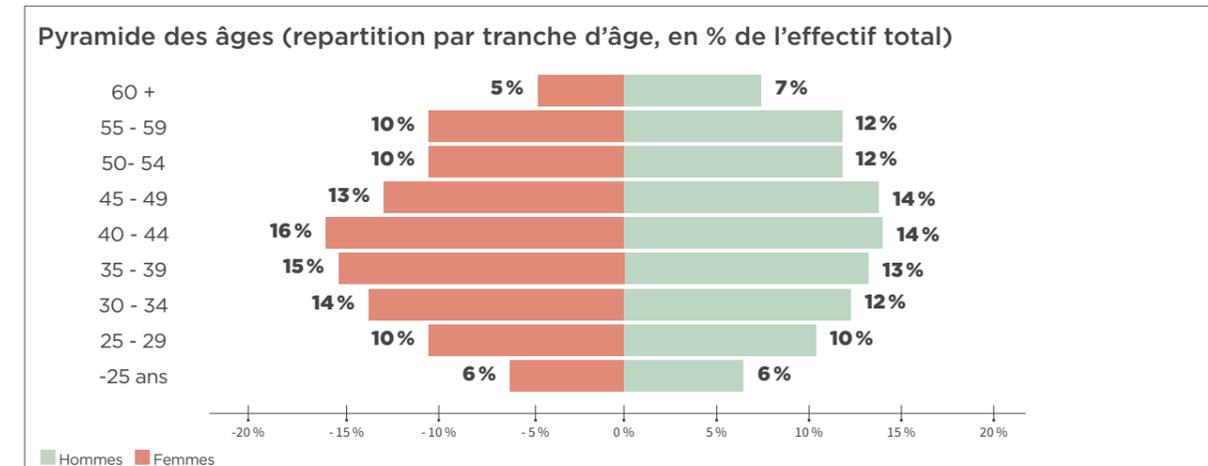
- le 2 avril, un accord relatif à l'égalité professionnelle visant à renforcer la sensibilisation des employeurs de la

branche Crédit Mutuel ainsi qu'à mettre en place des avancées concrètes notamment sur le plan de la rémunération, de la formation, de la promotion et sur la conciliation entre vie professionnelle et familiale ;

- un second accord de branche du Crédit Mutuel du 11 septembre relatif à l'emploi et l'insertion des personnes en situation de handicap vise également à une meilleure communication sur ce thème et incite les employeurs de la branche du Crédit Mutuel à améliorer les mesures portant tant sur le recrutement que sur le maintien dans l'emploi et l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Ces accords sont en général appliqués, sur base volontaire, aux filiales ne relevant pas de la branche Crédit Mutuel.

Le premier niveau de l'insertion étant l'accès à un emploi, le groupe est actif dans le recrutement sur ses territoires.



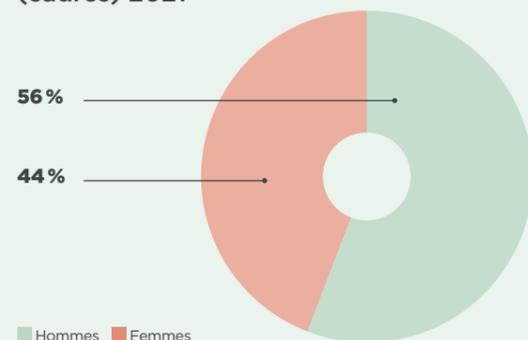
34. Baromètre Posternak/Ifoop 2021 : Sondage réalisé du 3 au 5 novembre 2021 sur un échantillon national représentatif de 1 002 Français âgés de 18 ans et plus.

35. CIC lauréat du podium établi par BearingPoint et Kantar.

36. Sondage OpinionWay pour MoneyVox réalisé du 27 septembre au 15 octobre 2021 auprès d'un échantillon de 5 010 Français bancarisés recrutés au sein d'un échantillon représentatif de la population française âgée de 18 et plus. L'échantillon a été interrogé en ligne sur système CAWI (Computer Assisted Web Interview).

**REPARTITION FEMMES/HOMMES, EN % DE L'EFFECTIF FRANCE**

Répartition Hommes / Femmes (cadres) 2021



Répartition Hommes / Femmes (non cadres) 2021



De nombreuses actions de sensibilisation pour l'emploi des personnes en situation de handicap ont été organisées courant 2021 dans plusieurs fédérations (Crédit Mutuel Nord Europe, Crédit Mutuel Alliance Fédérale, Crédit Mutuel Anjou...). Les démarches plus volontaristes affichées par les groupes permettent de constater un progrès en ce domaine.

**Enfin, les récompenses multiples obtenues au sein du groupe en matière d'emploi sont également des preuves de son engagement :**

- le groupe Crédit Mutuel en tête des « Meilleurs employeurs 2021 » au palmarès de Capital. Le Crédit Mutuel et le CIC réalisent une excellente performance, en se classant respectivement en première et deuxième position dans le secteur de la banque et des services financiers sur un total de 18 établissements évalués ;
- la filiale BéoBank du Crédit Mutuel Nord Europe, a de nouveau reçu la certification « Top employer » en 2021, pour la troisième année consécutive. Ce certificat est délivré par le Top Employers Institute, l'autorité internationale pour la reconnaissance et la certification des employeurs attractifs, qui récompense les entreprises qui ont prouvé qu'elles offrent à leurs employés d'excellentes conditions de travail et un environnement de travail de qualité, et pour qui le développement des talents est une priorité absolue dans l'entreprise.

**Égalité professionnelle**

Toutes les entreprises d'au moins cinquante salariés doivent calculer et publier leur Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, chaque année au 1<sup>er</sup> mars. Cet indice, sur 100 points, se calcule à partir de quatre à cinq indicateurs selon la taille de l'entreprise :

- l'écart de rémunération femmes-hommes ;
- l'écart de répartition des augmentations individuelles ;
- l'écart de répartition des promotions (uniquement dans les entreprises de plus de 250 salariés) ;

- le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité ;
- la parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

**A titre d'exemple, voici quelques indices du groupe qui démontrent l'engagement de nos entités sur ce sujet :**

- Crédit Mutuel Alliance Fédérale : 90/100 ;
- Crédit Mutuel Arkéa : 94/100 ;
- Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie : 77/100 ;
- Crédit Mutuel Océan : 92/100 ;
- Confédération Nationale du Crédit Mutuel : 91/100.

**7.3.2 Développement du capital humain**

Le groupe fait preuve, depuis des années, d'un effort constant en matière de formation. Très investi sur les nouvelles technologies, et mettant en œuvre des solutions innovantes, le groupe considère qu'il est également de son devoir d'accompagner ses salariés dans un monde digitalisé.

Valoriser et fidéliser les équipes, diversifier les recrutements, faire progresser l'égalité des chances sont les principaux enjeux d'une vraie intégration sociale et professionnelle.

La formation constitue donc un enjeu essentiel pour répondre au mieux aux demandes des clients, répondre aux exigences de la réglementation mais aussi pour permettre à l'ensemble des collaborateurs du groupe de pouvoir développer leurs compétences et leurs carrières (plus de 300 formations différentes sont disponibles).

La digitalisation croissante des échanges nécessite l'acquisition de connaissances nouvelles, la maîtrise de nouveaux outils mais aussi des adaptations aux besoins de plus en plus individualisés des collaborateurs.

C'est parce que la formation professionnelle demeure un thème privilégié de la négociation sociale au sein du Crédit Mutuel qu'une réactualisation de l'accord de branche du Crédit Mutuel relatif à la formation a été conclue, le 15 décembre 2020, par la CNCM, et à l'unanimité des six organisations syndicales représentatives.

**INDICATEURS RELATIFS À LA FORMATION DES COLLABORATEURS**

	2021	2020
Montant de la masse salariale investie dans la formation (en millions d'euros)	192,4	159,4
Pourcentage de la masse salariale dédié à la formation	4,8 %	4,0 %
Nombre de salariés ayant suivi au moins une formation	83 808	83 379
Pourcentage de salariés ayant suivi au moins une formation	94,5 %	93,9 %
Nombre d'heures totales consacrées à la formation des salariés	2 802 551	2 190 204

La branche Crédit Mutuel, qui couvre près de 36 000 salariés du groupe, s'est lancée depuis près de 6 ans dans une politique de création de certifications. Les certifications « métiers » ou certification de qualification professionnelles (CQP) permettent de favoriser l'employabilité et la mobilité tant au sein de la branche Crédit Mutuel que dans l'ensemble du secteur bancaire.

**Ainsi les certifications « métiers » suivantes ont été enregistrées ou en cours d'instruction auprès de France Compétences :**

- CQP Chargé de Clientèle de Professionnels – enregistré au RNCP ;
- CQP Chargé de Clientèle Particuliers – procédure d'enregistrement en cours ;
- CQP Chargé d'Affaire Entreprises – procédure de renouvellement d'enregistrement en cours ;
- CQP Conseiller en Gestion de Patrimoine – procédure d'enregistrement en cours ;
- CQP Directeur de Caisse – procédure d'enregistrement en cours.

Il a également été décidé en 2022 de compléter la cartographie de CQP par la création d'un nouveau CQP de chargé d'affaires agriculture.

Ces CQP attestent de la maîtrise de compétences nécessaires à l'exercice du métier considéré, labellisent le professionnalisme des salariés et contribuent à leur employabilité. Ils conduisent à la maîtrise d'un « emploi repère » de la branche et s'intègrent à une cartographie globale des métiers du réseau favorisant ainsi les passerelles entre ces métiers.

**7.3.3 Amélioration des conditions de travail**

Le secteur bancaire est depuis plusieurs années en pleine mutation. Ces transformations influent sur les modes de fonctionnement, les métiers et les relations de travail. Le Crédit Mutuel accorde une attention toute particulière à l'impact de ces changements sur la qualité de vie au travail. L'intérêt porté au contenu des missions confiées, l'opportunité

de développer de nouvelles compétences et l'accompagnement vers de nouvelles missions sont des facteurs clés de motivation. Au travers d'un dialogue régulier avec les organisations syndicales, le Crédit Mutuel agit sur les conditions de travail de ses salariés, via notamment des enquêtes portant sur l'espace de travail, les outils mis à disposition, la relation managériale, le sentiment d'être acteur du changement, l'accompagnement des salariés, la gestion de la charge de travail ou le travail à distance. Des accords portant sur la qualité de vie au travail ont ainsi été signés avec les organisations syndicales représentatives.

Les groupes régionaux ont déployé de nombreuses actions visant à apporter les meilleures conditions de travail à l'ensemble de ses collaborateurs.

Pour exemple, le Crédit Mutuel Arkéa a créé une équipe « Bien vivre au travail » et une communauté de « BienVeilleurs » déployée par la DRH depuis 2020. Formés et animés par l'équipe Bien-vivre au travail, cette quarantaine de collaborateurs volontaires représente de multiples capteurs et relais de confiance sur le terrain.

Le Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un dispositif interne d'accompagnement des collaborateurs. Il s'agit notamment de mesures pour améliorer la QVT contenues dans un accord cadre visant à optimiser l'organisation du travail au quotidien, favoriser la santé au travail, améliorer la mobilité des salariés entre leur domicile et leur travail avec l'adoption d'un forfait « mobilités durables » ou favoriser l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle.

Le Crédit Mutuel Océan réalise des enquêtes QVT régulièrement pour mesurer le bien-être de ses salariés. Avec un taux de retour important (83 %), les enquêtes confortent les points forts de l'entreprise. Le Crédit Mutuel Océan a fixé des objectifs de bien-être dans son plan à moyen terme, mesurés au travers de la fierté d'appartenance, la réalisation de soi, l'intérêt global du travail, l'autonomie, etc.

Tous ces éléments sont détaillés dans les déclarations de performance extra-financière des groupes régionaux.

**INDICATEURS RELATIFS AUX DÉPARTS ET ABSENCES DES COLLABORATEURS**

	2021	2020
Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation	6 757	6 752
Dont licenciements	962	950
Nombre total de jours d'absence (jours ouvrés)	974 261	1 014 700

## 8

## S'appuyer sur nos spécificités mutualistes pour créer de la valeur dans la durée

### 8.1 Organisation du Crédit Mutuel (caisse locale, fédération, groupe régional)

Banque mutualiste, le Crédit Mutuel s'appuie sur des principes coopératifs qui fondent son action : détention du capital par les sociétaires, contrôle démocratique de la banque, répartition des bénéfices entre les sociétaires et les générations futures, conformément à la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération et aux principes édictés par l'Alliance Coopérative Internationale (voir page 10).

Le Crédit Mutuel fait du sociétaire la référence de toutes ses actions. Il se développe dans une logique de fidélité à ses valeurs fondatrices : proximité, solidarité et responsabilité sociale.

**Constitutives de l'identité du Crédit Mutuel, ses valeurs différencient et confortent la pertinence de son modèle de développement fondé sur une organisation composée d'entités coopératives :**

- 18 fédérations régionales et une fédération agricole ;
- 5 caisses fédérales ou interfédérales ;
- 2 016 caisses locales ;
- 8,3 millions de sociétaires pour 10,5 millions de clients (périmètre coopératif Crédit Mutuel) ;
- 21 000 administrateurs dont 39,5 % de femmes.

### 8.2 Le sociétaire et la part sociale (détention du capital et droit de vote)

Au Crédit Mutuel, le capital est détenu par les clients-sociétaires sous forme de parts sociales. Les sociétaires participent aux décisions de leur caisse et en contrôlent la bonne gestion. Les caisses locales de Crédit Mutuel appartiennent de manière indivisible à la collectivité des sociétaires. Établissements de crédit autonomes, elles constituent le socle de l'organisation mutualiste.

Chaque caisse adhère à une fédération de Crédit Mutuel, elle-même adhérente à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel. Chaque fédération est chargée de la représentation, de l'animation et du contrôle des caisses locales adhérentes.

Au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les caisses sont également affiliées à la caisse fédérale de Crédit Mutuel, outil technique et financier à leur service. La caisse fédérale contribue à l'efficacité mutualiste, en proposant des services supports transverses.

La Confédération Nationale du Crédit Mutuel, en tant qu'organe central, joue un rôle en matière prudentielle et de contrôle. Elle assure également auprès des pouvoirs publics la représentation du groupe Crédit Mutuel au plan national, ainsi que la défense de la marque et de ses intérêts.

Le client-sociétaire, en faisant l'acquisition d'une part sociale, devient co-détenteur de sa caisse locale. Elle lui donne le droit de faire entendre sa voix et de participer aux assemblées générales, moment phare de la vie coopérative. Grâce à l'expression de son vote selon le principe coopératif « une personne, une voix », le sociétaire peut participer à l'élaboration de la stratégie de sa banque en choisissant ses représentants qui siégeront au Conseil d'administration.

### 8.3 Mobilisation et animation du sociétariat

L'attachement au modèle coopératif s'exprime par la volonté de développer un sociétariat actif, représenté par la diversité de ses administrateurs. Moment privilégié de la vie coopérative, l'assemblée générale de la caisse locale est l'occasion de réunir les sociétaires pour retracer l'activité de l'année écoulée, soumettre les comptes à leur approbation et procéder au renouvellement ou à la nomination des administrateurs qui constituent les Conseils des Caisses locales. Elle constitue à la fois un temps d'échanges et de rencontre entre sociétaires, administrateurs et équipe dirigeante concernant le développement de la banque, mais également l'expression des sociétaires qui votent l'ensemble des résolutions selon le principe « une personne, une voix ».

Les 8,3 millions de sociétaires du Crédit Mutuel constituent le socle de son modèle coopératif. Ils détiennent son capital social. Ils votent lors des Assemblées générales de Caisses locales et élisent directement les administrateurs qui les représentent au sein du Conseil d'administration.

### 8.4 Diversité et indépendance de la gouvernance

Issus du tissu économique local dont ils connaissent les spécificités, les 21 000 administrateurs du groupe Crédit Mutuel représentent les sociétaires qui les ont élus lors des assemblées générales locales. Reconnus pour leurs qualités professionnelles, leur attachement aux valeurs coopératives et leur ancrage régional, ils participent aux décisions de la banque, déterminent collectivement les orientations de l'activité de la banque et s'assurent de leur mise en œuvre. Conformément à la réglementation, ils veillent également à la maîtrise des principaux risques encourus par la banque, à la fiabilité du système de contrôle interne et à la qualité de l'information financière fournie aux sociétaires et au public. Le Crédit Mutuel veille à la juste représentation de son sociétariat au sein des Conseils d'administration qui réunissent notamment des représentants des grands mouvements de clientèle. Notre organisation où la responsabilité est portée à l'échelon local est un atout, pour l'octroi de crédit par exemple dans lequel la majorité des décisions sont prises au niveau de la caisse locale.

Le groupe a la volonté explicite de moderniser sa gouvernance en renforçant la mixité et en intégrant des administrateurs salariés.

Il suit la représentativité des femmes parmi ses élus, quels que soient la fonction ou le niveau et surveille en particulier les évolutions à l'occasion des renouvellements lors des assemblées générales.

### IMPLICATION DES ÉLUS (CAISSE FÉDÉRALE)

	2021	2020
Taux d'assiduité des administrateurs au conseil d'administration	86 %	93 %
Taux d'assiduité des administrateurs au comité d'audit	94 %	95 %
Taux d'assiduité des administrateurs au comité des risques	92 %	94 %
Taux d'assiduité des administrateurs au comité des nominations	96 %	96 %
Taux d'assiduité des administrateurs au comité des rémunérations	94 %	94 %

**REPRESENTATIVITÉ DES ADMINISTRATEURS**

	2021	2020
Nombre d'administrateurs de caisses locales	20 454	21 610
Nombre d'administrateurs de fédérations	539	545
Pourcentage de femmes parmi les administrateurs de caisses locales	39,5 %	38,6 %*

\* Donnée corrigée

**CRÉDIT MUTUEL OCEAN :  
Gouvernance – renouvellement des  
administrateurs de caisses locales**

Le Crédit Mutuel Océan a lancé une campagne de communication afin de promouvoir le rôle des administrateurs et aider à leur recrutement via une page web dédiée. Deux vidéos et un formulaire de contact ont permis à ses clients-sociétaires de découvrir les missions et leurs inter-connexions avec le territoire, et de faire remonter leur souhait de postuler. Sur la période de la campagne, plus de 110 demandes sont remontées au travers du formulaire pour plus de la moitié des caisses locales.

**8.5  
Honorabilité et compétences**

Le Crédit Mutuel s'attache à donner à ses administrateurs les moyens de leurs missions. Pour cela il met en œuvre des programmes de formation adaptés. Une attention particulière est portée à l'accompagnement des jeunes élus dans les premières années de leur mandat en leur dédiant un parcours de formation approfondie sur les métiers du groupe.

**Ces cycles de formation parfois qualifiante vont au-delà des obligations réglementaires et renforcent le sens de l'engagement des élus. Ils sont organisés selon plusieurs objectifs qui visent :**

- à donner aux administrateurs les connaissances et la compétence nécessaire pour leur permettre une participation active en conseil ;
- à encourager les sociétaires à devenir administrateur de caisse locale ;
- à développer les outils digitaux pour améliorer et faciliter la montée en compétences des élus (via des outils de formation en ligne, auto-formation...).

**RÉPARTITION DES ADMINISTRATEURS**

CSP caisses locales 2021

	NOMBRE D'ADMINISTRATEURS
Artisans	2 190
Agriculteurs	1 265
Ouvriers	392
Employés	2 400
Cadres	4 838
Profession intermédiaires	2 164
Retraités	2 190
Autres (inactifs)	425

**FORMATION DES ADMINISTRATEURS**

	2021	2020
Nombre d'administrateurs ayant suivi au moins une formation dans l'année	13 745	6 203*
Taux d'administrateurs formés	67,2 %	28,7%*
Nombre total d'heures dispensées	41 444	18 376
Nombre d'heures de formation par administrateur formé	3,02	2,96

\* Donnée corrigée

## 9

## Note méthodologique

**Cette déclaration, établie sur base volontaire, s'inscrit dans le cadre des publications réglementaires annuelles et des nouvelles exigences en matière de publications d'informations extra financières : l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 et son décret d'application n° 2017-1265 du 9 août 2017 ui transposent la directive européenne 2014/95/UE du 22 octobre 2014 relative à la publication d'informations non financières.**

**Elle fait partie intégrante du rapport de gestion de l'entreprise et présente de manière consolidée le modèle d'affaires, les principaux risques sur de grandes thématiques non financières, les politiques et diligences mises en œuvre pour y répondre et des indicateurs-clés de performance. Elle fait l'objet d'une vérification sur une sélection d'informations extra-financières par un vérificateur indépendant. Ce document renvoie pour l'exhaustivité des informations aux déclarations des groupes.**

### 9.1 Périmètres

Le périmètre global retenu intègre toutes les activités du groupe, celles du périmètre coopératif ainsi que celles de ses filiales. La consolidation effectuée par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel s'appuie sur les données collectées auprès des cinq caisses fédérales du groupe, qui chacune rapporte sur l'intégralité de son périmètre consolidé. Certaines données, comptables notamment, sont issues de la direction financière de la CNCM, ayant en charge l'élaboration des comptes consolidés. Son département contrôle de gestion produit également les données globales relatives aux implantations. De même, les directions des risques et direction de la conformité, ayant pour périmètre de compétence l'ensemble du groupe, notamment au regard des autorités de régulation, contribuent à l'élaboration de ce rapport, ainsi que la direction des marchés et des études, porteuse de partenariats nationaux ou représentante du groupe auprès de divers organismes de Place. Enfin, la branche « Crédit Mutuel », animée par la Confédération contribue au volet social du rapport.

Sauf mention explicite, les informations de gouvernance portent sur la totalité du périmètre coopératif : les informations sociales portent sur l'ensemble du périmètre consolidé, à l'exception de quelques filiales étrangères (Crédit Mutuel Alliance Fédérale). Le niveau de précision des données peut être affecté pour les filiales étrangères (notion de cadre pour les filiales étrangères du Crédit Mutuel Nord Europe). Compte tenu d'éventuelles différences de traitement selon les indicateurs, les données traitées couvrent 90 % du périmètre pour les informations sociétales. Les données traitées couvrent l'ensemble du périmètre pour le volet environnemental.

Pour le détail de la composition des périmètres, il convient de se reporter aux périmètres déclarés dans les rapports des caisses fédérales déclarantes. Le groupe Crédit Mutuel considère la responsabilité sociétale de l'entreprise comme une façon de réaffirmer son identité et de renforcer sa différence coopérative, et le groupe s'est engagé dès 2012 dans la production d'indicateurs RSE afin de mieux identifier les comportements et contributions des différents établissements du groupe à la société et d'en rendre compte. Ces indicateurs, élaborés collégialement au niveau national depuis 2006, ont été étendus et adaptés progressivement à l'ensemble du périmètre bancassurance du groupe puis revus en fonction de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 et son décret d'application n° 2017-1265 du 9 août 2017 transposant la directive européenne du 22 octobre 2014 relative à la publication d'informations non financières. Chaque année, depuis 2012, une série d'indicateurs fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant au regard des obligations relatives à l'article 225 de la loi Grenelle 2 et fait l'objet d'une attestation.

La collecte comporte volontairement de nombreux indicateurs portant sur la vie coopérative et démocratique du groupe. Ils s'inscrivent aujourd'hui pleinement dans l'esprit des dispositions de la loi ESS de juillet 2014.

### 9.2 Principales règles de gestion

La méthodologie, fruit d'un travail collectif, organise les règles de collecte, de calcul et de consolidation des indicateurs, leur périmètre et les contrôles effectués. Elle s'adresse aux collecteurs des caisses fédérales.

Elle formalise la piste d'audit tant pour les vérifications internes et externes.

Au final, un référentiel commun de collecte est mis en œuvre annuellement. Il est constitué de l'ensemble des éléments diffusés et utilisés en interne pour organiser la collecte, la remontée et la consolidation des données.

Les informations publiées reflètent la volonté de meilleure connaissance et de transparence du groupe. Les informations qualitatives permettent de décrire ou illustrer les actions ou les engagements pris par tout ou partie du groupe et témoignent de son engagement continu en matière de RSE.

Les exigences de reporting des autorités de contrôle des banques (ACPR, BCE) constituent de nouvelles pistes de progrès et de normalisation sur lesquelles le groupe est engagé.

La collecte des données 2021 a été annoncée dès l'automne afin de mobiliser l'ensemble des services concernés, organiser les paliers de remontées d'informations et les contrôles de cohérence. Les grilles de collecte ont été adaptées en fonction des travaux d'identification des risques, en fonction de la disponibilité de la donnée constatée les exercices précédents et également en anticipation des futures réglementations relatives à la publication d'informations extra-financières dans les rapports de gestion.

La collecte a été décomposée en recherche d'informations qualitatives puis quantitatives. Chaque établissement du groupe disposant d'une entière liberté pour ce faire, le niveau national présente brièvement la synthèse des approches retenues et des travaux réalisés, l'exposé des détails relevant des entités individuelles.

De manière générale, dans les cas de partenariat ou de prestation, les informations directement fournies par les partenaires sont privilégiées. Il en va de même, chaque fois que possible, lorsque des données de la direction financière, qui font l'objet d'une revue par deux cabinets de commissaires aux comptes, répondent à des enjeux extra-financiers.

### 9.3 Périodes de référence des données

Par principe, les données correspondent à l'année civile. Elles peuvent le cas échéant (indisponibilité de l'information pour l'exercice sous revue) se référer à un exercice antérieur ou à des travaux qui ne sont pas intégralement réalisés chaque année mais portent sur des données stables (implantations en zones rurales). Enfin, certaines données peuvent ne concerner qu'une partie de l'exercice sous revue, les données définitives n'étant pas intégralement connues à date de rédaction du rapport. Ces particularités donnent lieu à une mention dans le rapport.

**Les indicateurs retenus s'appuient notamment sur :**

- l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 et son décret d'application n° 2017-1265 du 9 août 2017 ;
- l'article 225 de la loi Grenelle 2 ;
- les dispositions de la loi de Transition énergétique et pour la croissance verte ;

- la réalisation des bilans d'émission de gaz à effet de serre, (Décret 2011-829 du 11 juillet 2011) ;
- l'OIT (recommandation 193 relative aux coopératives) ;
- l'OCDE (principes directeurs) ;
- la « loi de transition énergétique pour la croissance verte », promulguée le 18 août 2015 ;
- l'article 173 de la loi sur la transition énergétique publiée le 31 décembre 2015 ;
- la transposition de la directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 modifiant la directive 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité (Ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 et Décret n° 2017-1265 du 9 août 2017) ;
- la loi Sapin 2 sur la lutte contre la corruption adoptée le 8 novembre 2016 ;
- la loi sur le devoir de vigilance adoptée le 21 février 2017 ;
- les échanges réguliers avec les parties prenantes (assemblées générales de sociétaires, ONG, agences de notation extra-financières...);
- les réflexions collectives sur les pratiques de RSE dans les banques coopératives européennes (EACB...) et les autres secteurs coopératifs ;
- le Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables ;
- le règlement délégué (UE) du 04 juin 2021, complétant le règlement (UE) 2020/852 par les critères d'examen technique permettant de déterminer à quelles conditions une activité économique peut être considérée comme contribuant substantiellement à l'atténuation du changement climatique ou à l'adaptation à celui-ci et si cette activité économique ne cause de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux ;
- le règlement délégué (UE) 2021/2178 du 06 juillet 2021 complétant le règlement (UE) 2020/852 par des précisions concernant le contenu et la présentation des informations que doivent publier les entreprises soumises à l'article 19 bis ou à l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE sur leurs activités économiques durables sur le plan environnemental, ainsi que la méthode à suivre pour se conformer à cette obligation d'information.

**Les indicateurs s'appuient aussi sur les engagements pris par le groupe au niveau national et/ou fédéral :**

- principes de l'Alliance coopérative internationale (ACI) ;
- charte de l'identité coopérative de Coop-FR adoptée en 2010 ;
- pacte mondial/Global compact (membre depuis avril 2003) ;
- principes pour une banque responsable de l'UNEP-FI (PRB) ;
- principes pour l'investissement responsable (PRI) ;
- code de transparence Association française de gestion financière - Forum pour l'investissement responsable (AFG-FIR) ;
- manifeste de l'entreprise responsable du World forum ;
- label du Comité intersyndical de l'épargne salariale (CIES) ;
- label Novethic investissement socialement responsable (ISR) ;
- label Finansol sur les produits solidaires.

## 9.4

## Exclusions

Du fait de l'activité du groupe Crédit Mutuel, certaines thématiques relatives au Décret du 24 avril 2012 et relatives à la lutte contre le changement climatique n'ont pas été jugées pertinentes. C'est le cas pour l'économie circulaire, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable compte tenu de notre activité de service.

## 9.5

## Rectification de données

Si une donnée publiée dans le rapport en année N-1 s'avère être erronée, une rectification sera effectuée avec une note de bas de page le précisant.

## 9.6

## Indicateurs environnementaux

Les données relatives aux consommations eau et énergies constatées en France, Belgique dans l'ensemble du périmètre banque, assurance, éditeur sont basées sur les factures enregistrées dans les comptes, des relevés en direct, des données fournisseurs et le cas échéant d'estimations.

Les consommations de papier n'intègrent pas directement celles du pôle presse par ailleurs recensées. Les consommations de papier à usage interne résultent principalement des informations fournies par les centrales d'achat, et les centres de services (activité reprographie), de fournisseurs extérieurs le cas échéant et du service en charge des abonnements de revues pour le groupe Crédit Mutuel.

## Bilan Carbone

Le Bilan Carbone du groupe est consolidé sur la base des émissions de gaz à effet de serre des groupes régionaux pour le compte de leur propre évaluation. Chaque groupe procède à l'analyse des postes de manière annuelle, sur le périmètre qu'il a défini. Tous les groupes régionaux ne calculent pas au 31 décembre 2021 leur bilan carbone sur un périmètre homogène. Ainsi certains postes du Bilan Carbone ne reflètent pas l'exactitude des émissions générées par l'activité du groupe.

**Les groupes régionaux calculent leurs émissions sur les postes suivants :**

- émissions directes des sources fixes de combustion ;
- émissions directes des sources mobiles à moteur thermique ;
- émissions directes fugitives ;
- émissions indirectes liées à la consommation d'électricité ;
- émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid ;
- émissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 6 ;
- immobilisations de biens ;
- déplacements professionnels.

Le poste relatif aux achats de produits ou services est calculé par l'ensemble des groupes régionaux. Cependant, Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie, Crédit Mutuel Nord Europe et Crédit Mutuel Océan incluent dans ce poste uniquement les achats de papier.

**Crédit Mutuel Alliance Fédérale et Crédit Mutuel Arkéa calculent les émissions liées à la totalité de leurs achats de biens et services et incluent également dans leur analyse de leurs émissions de gaz à effet de serre les postes suivants :**

- déchets (poste 11) ;
- transport de marchandises amont (poste 12) ;
- déplacements domicile-travail (poste 23).

Enfin, Crédit Mutuel Alliance Fédérale procède également à l'identification des émissions générées par les déplacements de leurs clients et visiteurs.

Des travaux d'homogénéisation seront menés au cours de l'année 2022 afin de calculer plus finement le bilan des émissions de gaz à effet de serre du Groupe Crédit Mutuel. A noter qu'à ce stade, les émissions générées par les financements du groupe n'ont pas été intégrés à la présentation du Bilan des émissions 2021.

Il convient enfin de noter que le bilan des émissions de gaz à effet de serre du groupe Crédit Mutuel est consolidé sur plusieurs exercices. Il inclut les émissions de l'exercice 2021 pour Crédit Mutuel Arkéa, Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse Normandie, Crédit Mutuel Nord Europe et Crédit Mutuel Océan, ainsi que les émissions de l'exercice 2020 pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

## 9.7

## Indicateurs sociaux

Concernant l'effectif, il s'agit des salariés (personnes physiques) inscrits au 31 décembre hors stagiaires, hors intérimaires, hors prestataires extérieurs. Concernant les données sociales, le nombre total de jours d'absence inclut toutes les absences non prévues par les conventions

collectives des collaborateurs en CDI, CDD ou alternance : maladie et accidents. Enfin, la masse salariale dédiée à la formation n'intègre ni les subventions Fongecif ni la formation en alternance.

L'identification de l'effectif cadre et non cadre n'est possible que sur le périmètre France, la notion de cadre n'étant pas similaire dans les pays tiers.

## 9.8

## Indicateurs sociétaux

## Microcrédit

Les informations relatives au microcrédit sont des données fournies par les principaux partenaires du groupe, à savoir l'Adie, France Active avec un détail possible par fédérations sauf Initiative France qui communique des chiffres globalisés Crédit Mutuel et CIC.

## Empreinte socio-économique

Les éléments composant le schéma de répartition de la valeur sont définis comme suit :

## Les dépôts de la clientèle

En déposant leurs liquidités, les clients apportent à la banque des ressources financières. Ces dépôts constituent les principales ressources de la banque et permettent de financer les crédits à la clientèle.

## Les ressources obligataires et ressources hors clientèle

Le groupe Crédit Mutuel complète les ressources de la clientèle par des emprunts à moyen et long termes, soit auprès d'institutions financières publiques, soit en émettant des obligations ou titres assimilés. Dans une moindre mesure, la banque obtient des ressources de court terme auprès d'autres institutions financières. Elles incluent également les passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance.

## Les capitaux propres

Les capitaux propres sont constitués des investissements des clients en parts sociales et des bénéfices mis en réserves. Y figurent également les intérêts minoritaires, correspondant à la part détenue par les actionnaires minoritaires dans les filiales.

## Les crédits à la clientèle

Près de 50 % des ressources totales de la banque sont utilisées pour réaliser des crédits à la clientèle, en accompagnement des particuliers, ou en soutien aux entreprises.

## Les autres emplois

La banque dispose d'un excédent de trésorerie, qui est placé à court terme en banques centrales et sur toutes les

maturités auprès d'autres banques, de manière à pouvoir être mobilisé rapidement en cas de besoin. Le Crédit Mutuel possède également un portefeuille de titres évalués à la juste valeur par résultat et par capitaux propres, et des placements des activités d'assurance et parts de réassureurs.

## Les valeurs mobilisées

Elles désignent les actifs immobiliers et les autres biens amortissables (matériels, logiciels).

## 9.9

## Indicateurs de gouvernance

Une partie des indicateurs et des commentaires est consacrée à la gouvernance. La participation et la démocratie sont à la base du fonctionnement coopératif du Crédit Mutuel. Tout client peut souscrire une part et ainsi devenir sociétaire, c'est-à-dire membre de la coopérative (sa caisse locale) et voter à son assemblée générale selon le principe « une personne, une voix ». Cette particularité coopérative est aussi celle qui fonde l'enracinement du Crédit Mutuel dans les territoires et la non centralisation de la gouvernance du groupe dans le respect de l'autonomie des membres et la subsidiarité entre les différentes entités coopératives. Les indicateurs relatifs à la gouvernance sont généralement relatifs à l'échelon des caisses locales, sauf mention contraire.

## 9.10

## Indicateurs taxonomie

**Les ratios réglementaires relatifs à la taxonomie ont été établis selon les arbitrages suivants :**

- les entreprises incluses dans le périmètre de la taxonomie sont les entreprises dites « soumises à la Non-Financial Reporting Directive (NFRD) ». Pour des raisons de comparabilité et d'accès à la donnée, la définition européenne des entreprises a été considérée. Sont dites « entreprises NFRD », les entreprises cotées sur un marché réglementé et dont l'effectif dépasse les 500 salariés ;
- les codes NACE des entreprises ne reflètent pas l'exactitude de leur activité. Ils constituent en soit une estimation. De ce fait, les expositions sur les entreprises non-financières sont exclues du reporting dit « obligatoire » mais dont l'objet d'une publication volontaire afin de fournir une estimation de l'éligibilité du portefeuille bancaire du groupe ;
- les ratios relatifs à l'éligibilité des actifs sont établis selon le total des actifs couverts par la taxonomie et non le total des actifs du groupe ;
- les autres ratios ont pour dénominateur le total des actifs.

# 10

## Table de concordance des principales informations ESG

RISQUES ESG	Correspondance GRI 4	Correspondance Global Compact	Correspondance PRB	Correspondance ODD	Pages
Financement de la transition énergétique	G4-EC2; FS1; FS8	8, 9	1, 2 (engagement NZBA)		31
Prise en compte du changement climatique	G4-EN3; G4-EN4; G4-EN5; G4-EN6; G4-EN15; G4-EN16; G4-EN17; G4-EN18; G4-EN19	8	1, 4, 6		21, 34
Critères ESG dans les décisions de crédits et d'investissements	G4-EC2; FS1; FS2; FS3; FS11; FS15; FS16	7, 8	3	 	36
Financement de l'économie réelle et des besoins sociétaux	FS7; FS13; G4-EC1				36
Lutte contre la corruption, la fraude, les pratiques non éthiques	G4-41; G4-56; G4-SO3; G4-SO4; G4-SO5; FS4	10	3		43

RISQUES ESG	Correspondance GRI 4	Correspondance Global Compact	Correspondance PRB	Correspondance ODD	Pages
Protection et confidentialité des données	G4-PR8	1; 2	3		45
Qualité de la relation client	G4-PR1; G4-PR2; FS5		3		45
Lutte contre l'exclusion financière	FS14		2 (engagement inclusion et santé financières), 6		41
Développement du capital humain	G4-EN34; G4-LA9; G4-LA10	3	5		48
Amélioration des conditions de travail des salariés	G4-11; G4-LA1; G4-LA4; G4-LA5; G4-LA6; G4-LA8; G4-HR4; G4-HR5; G4-HR6	3	5		49
Respect de l'égalité des chances	G4-10; G4-LA12; G4-LA13	1; 2; 3; 4; 5; 6	5		46
Relations durables avec les sous-traitants et fournisseurs	G4-EN32; G4-EN33; G4-LA14; G4-LA15; G4-SO9; G4-SO10	1; 2			46
Mobilisation et animation du sociétariat	G4-16				51
Diversité de la gouvernance	G4-7; G4-34				51
Honorabilité et compétences de la gouvernance	G4-38; G4-44				52

## 11

## Rapport du vérificateur indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

### À l'attention de Nicolas Théry, Président, et Pierre-Edouard Batard, Directeur Général,

à la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de vérificateur indépendant, membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre groupe (ci-après « entité »), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la conformité de la déclaration consolidée de performance extra-financière, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (ci-après la « Déclaration ») aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce et sur la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du Code de commerce (ci-après les « Informations ») préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

### Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

### Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

### Préparation de la déclaration de performance extra-financière

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

### Responsabilité de l'entité

**Dans le cadre de cette démarche volontaire, il appartient au conseil d'administration :**

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

### Responsabilité du vérificateur indépendant

**Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :**

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

**Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :**

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle relative à cette intervention.

### Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre avril et mai 2022 sur une durée totale d'intervention de deux semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené un entretien avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions RSE et risques climatiques.

**Nature et étendue des travaux**

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués en appliquant les dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de Commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000<sup>37</sup> :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 du Code du commerce en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 du Code du commerce lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 du Code du commerce ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés et
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante et auprès de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sur une sélection d'entités contributrices listées ci-après : Crédit Mutuel Sud Est et CIC Est ;

- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 du Code du commerce avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès de Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui couvre 79 % des effectifs du groupe, sur une sélection d'entités contributrices listées ci-dessus et couvrent 7 % des consommations d'énergie et 6% des effectifs du groupe ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 5 mai 2022

Le vérificateur indépendant  
EY & Associés

Caroline Delérable  
Associé, Développement Durable

**ANNEXE 1 :  
INFORMATIONS CONSIDÉRÉES COMME LES PLUS IMPORTANTES**

**Informations sociales / sociétales**

INFORMATIONS QUANTITATIVES (incluant les indicateurs clé de performance)	INFORMATIONS QUALITATIVES (actions ou résultats)
Nombre d'heures totales consacrées à la formation des salariés Répartition Femmes/Hommes (cadres et non cadres) Encours ISR Encours de l'épargne salariale solidaire Microfinance : nombre et montants des microcrédits professionnels (via les IMF) Taux de collaborateurs formés à la LAB-FT	Plan de formation des collaborateurs Les actions menées en faveur de la parité Les actions en faveur de la mobilisation des collaborateurs

**Informations environnementales**

INFORMATIONS QUANTITATIVES (incluant les indicateurs clé de performance)	INFORMATIONS QUALITATIVES (actions ou résultats)
Bilan carbone (compte propre) Montant des prêts accordés aux professionnelles et agriculteurs énergie renouvelable	Diminution de l'empreinte carbone des bâtiments du groupe Politiques sectorielles pour l'intégration de règles extra-financières lors des financements Actions de prise en compte du risque climatique dans les investissements

**Informations relatives à la gouvernance**

INFORMATIONS QUANTITATIVES (incluant les indicateurs clé de performance)	INFORMATIONS QUALITATIVES (actions ou résultats)
Taux de progression du sociétariat Nombre d'administrateurs - femmes Nombre total d'heures de formation dispensées aux administrateurs	Les actions menées en faveur de l'attractivité du sociétariat

37. ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.